



# LE REASSUREUR AFRICAIN

PUBLICATION DE LA SOCIETE AFRICAINE DE REASSURANCE

EDITORIAL 

ASSURANCE ET REASSURANCE 

PRESENTATION DE MARCHÉ 

NOUVELLES DES REGIONS 

Jun 2017

Volume 031

# LE REASSUREUR AFRICAIN



African Reinsurance Corporation  
Société Africaine de Réassurance

PUBLICATION DE LA  
SOCIÉTÉ AFRICAINE DE REASSURANCE



## African Reinsurance Corporation Société Africaine de Réassurance

### Headquarters/Siège:

Plot 1679, Karimu Kotun St., Victoria Island, P.M.B. 12765, Lagos, NIGERIA

Tel: (234-1) 4616820-8, 2800924-5

Telefax: (234-1)2800074

E-mail: [info@africa-re.com](mailto:info@africa-re.com) - Web site: <http://www.africa-re.com>

- |   |  |
|---|--|
| <b>- Your Reinsurer</b>   | <b>- Votre Réassureur</b>  |
| <b>- An ally within your reach</b>                                      | <b>- Un Interlocuteur de proximité</b>                             |
| <b>- A Partner you can trust</b>  | <b>- Un Partenaire de confiance</b>                                |
| <b>- A Strong Security With A- Rating<br/>(S &amp; P and A.M. Best)</b> | <b>- Un réassureur fiable<br/>Noté A- (S &amp; P et A.M. Best)</b> |
| <b>- An African professional that<br/>stands by you</b>                 | <b>- Un Professionnel africain à vos côtés</b>                     |

## Bureaux Régionaux

### Casablanca

33 Boulevard Moulay Youssef,  
B.P. 7556  
Casablanca, Maroc  
Tel: (212) 22 43 77 00 - 5  
Fax: (212) 22 43 77 29 -30  
E.mail: [casablanca@africa-re.com](mailto:casablanca@africa-re.com)  
[casablanca@africa-re.com](mailto:casablanca@africa-re.com)

### Nairobi

Africa Re Centre, Hospital Road,  
Upper Hill, Nairobi.  
P.O. Box 62328 - 00200, Nairobi  
Tel: (254-20) 297-0000  
Fax: (254-20) 297-0666, 297-0777  
E.mail: [nairobi@africa-re.com](mailto:nairobi@africa-re.com)

### Abidjan

Rue Viviane A24 - Cocody  
Ambassades  
20 B.P 1623 Abidjan 20.  
Tel : (225) 22404480 / 75  
Fax: (225) 22404482  
E-mail: [abidjan@africa-re.com](mailto:abidjan@africa-re.com)

### Lagos

Plot 1679, Karimu Kotun St.,  
Victoria Island,  
P.M.B. 12765  
Lagos - NIGERIA  
Tel: (234-1) 461 6820, 28 000 78  
Fax: (234-1) 28 000 74  
E-mail: [lagos@africa-re.com](mailto:lagos@africa-re.com)

### Le Caire

7, Elkhailiy Str. Plot No. 1149  
Masaken Sheraton, Heliopolis  
Postal Code: 11361  
Cairo, Egypt  
Tel: (202) 22685668  
Fax: (202) 22685667  
E.mail: [cairo@africa-re.com](mailto:cairo@africa-re.com)

### Maurice

11Th Floor,  
One Cyber City,  
Ebene  
Mauritius  
Tel: (230) 454-7074  
Fax: (230) 454-7067  
E.mail: [p.louis@africa-re.com](mailto:p.louis@africa-re.com)

## Filiales

### African Reinsurance Corp. (South Africa) Ltd

Africa Re Place  
10 Sherbourne Road  
Parktown 2193,  
Johannesburg,  
Tel: (27-11) 484-3764  
DL: (27-11) 351 9598  
Fax: (27-11) 484 - 1001  
E.mail: [africare@africare.co.za](mailto:africare@africare.co.za)

### Africa Retakaful

7, Elkhailiy Str. Plot No. 1149  
Masaken Sheraton, Heliopolis  
Postal Code: 11361  
Cairo, Egypt  
Tel: (202) 22685668  
Fax: (202) 22685667  
E.mail: [cairo@africa-re.com](mailto:cairo@africa-re.com)

## Bureau Local

### Bureau local d'Addis-Abeba

Gerad Mall, 6th Floor, Suite Number 432  
Debrezeit Road, Beklobet, Kirkos Sub City,  
Kebele 05  
P O Box 1055  
ADDIS ABABA  
Ethiopia  
Office Tel: +251 11 416 5803/4  
Mobile: +251 922122473  
Email: [addisababa@africa-re.com](mailto:addisababa@africa-re.com)



## LE REASSUREUR AFRICAIN

### PUBLIE PAR

La Société Africaine de Réassurance  
Plot 1679, Karimu Kotun St, V/Island  
P.M.B.12765, Lagos, Nigeria  
Tel: (234 1) 4616820-8, 2800924-5  
Téléfax: (234 1) 2800074  
E.mail: info@africa-re.com

### COMITE DE REDACTION

#### DIRECTEUR DE PUBLICATION

Corneille KAREKEZI

#### MEMBRES

Séré Mady KABA  
Roger Bong BEKONDO  
Eric TALA  
Duncan MUKONYI  
Victor E. IGIAMOH

#### TRADUCTEURS

Roger BONG BEKONDO  
Alexandre Noé PENDA  
Eric TALA  
Stephen AYUKOSOK

#### CONSULTANT

Kasali SALAMI

Tous droits réservés.  
Reproduction interdite sans  
autorisation de l'éditeur

# SOMMAIRE

31ème Edition, Juin 2017

Fondé en 1987

## 3 EDITORIAL

### ASSURANCE ET REASSURANCE

## 4 Technologies et assurances: promouvoir une agriculture souple en Afrique

Par:

- Fatou ASSAH, Responsable du Programme GIIF, Banque mondiale
- Denis Chemiller-GENDREAU, Président de la FINACTU
- Tanguy TOUFFUT, Directeur de l'assurance paramétrique, AXA
- Assia SIDIBE, Spécialiste en développement pour l'Afrique francophone, African Risk Capacity

## 10 Nouvelles réglementations : quels impacts pour le développement de l'assurance dans la zone CIMA?

Par Adama NDIAYE, Président de la Fédération des Sociétés d'Assurances de Droit National Africaines (FANAF)

## 17 L'état de l'assurance aviation en Afrique: nos cioux sont-ils sûrs?

Par Adewale ADEWUSI, Sous-Directeur chargé des Pools africains, de la statistique, de la recherche et du développement, Africa Re - Lagos

### PRESENTATION DE MARCHE

## 22 Le marché angolais des assurances

Par Israel MUCHENA, Sous-Directeur Souscription et Marketing, Bureau Régional d'Africa Re à Maurice

## 26 NOUVELLES DES REGIONS



## Corneille KAREKEZI

### Directeur de Publication

La 31<sup>ème</sup> édition du Réassureur Africain contient des articles fascinants sur l'assurance Aviation, l'assurance agricole et l'impact des nouvelles réglementations sur l'assurance en zone CIMA. L'article intitulé «Promouvoir une agriculture souple en Afrique par le biais de la technologie et l'assurance» examine les difficultés et les opportunités en matière d'assurance agricole en Afrique dans un contexte de changement climatique et fournit des exemples d'assurance agricole dans quelques pays du continent. Enfin, l'article s'intéresse aux nouvelles technologies et aux solutions novatrices qu'on observe sur le continent et qui peuvent contribuer à améliorer les connaissances sur la question. Une des grandes questions est de savoir comment aider des agriculteurs vulnérables à mieux faire face aux catastrophes naturelles. Ainsi, des programmes d'assurance agricole accessibles et abordables permettront aux agriculteurs de se relever vite après une catastrophe et de sortir du piège de la pauvreté.

Pour juguler ce phénomène, le législateur a initié un certain nombre de réformes réglementaires « destinées à accroître la profondeur du marché et à renforcer la crédibilité de ses acteurs ». Cette crédibilité passe par une plus grande transparence dans la communication financière, notamment le passage aux comptes périodiques, l'alerte par les commissaires aux comptes et l'encadrement des expertises immobilières.

L'article sur l'impact des nouvelles réglementations sur le développement de l'assurance dans la zone CIMA montre que ces différentes mesures auront certainement une incidence significative sur l'organisation des entreprises, les relations entre assureurs et assurés, la situation générale du secteur des assurances et son développement. Ces réformes vont renforcer la surface financière des entreprises et réduire nombre d'acteurs, promouvant ainsi des champions locaux capables de fournir des services comparables à ceux des assureurs évoluant sur des marchés plus matures.

Le secteur de l'aviation en Afrique reste en butte à une pléthore de problèmes qui ont pour nom l'insuffisance des investissements, le non-respect des normes de santé et de sécurité, ainsi que d'autres normes internationales, la formation et l'éducation.

Le marché international des assurances qui assure au bas mot 90% des risques Aviation africains est caractérisé par un excédent de capital qui a continué d'exercer des pressions à la baisse sur les taux de prime, contribuant ainsi à la faiblesse de l'encaissement de primes qu'on observe dans le secteur. Cet état de choses n'est pas sans conséquence sur le marché des assurances sur le continent. On peut cependant s'attendre, dans un avenir proche, à ce que les taux de prime se raffermissent si le retrait progressif des fonds de la branche Aviation au profit de branches plus rentables se confirme.

Avant de passer en revue les nouvelles des régions du continent, la 31<sup>ème</sup> édition du Réassureur Africain présente le marché angolais de l'assurance.

# Technologies et assurances: promouvoir une agriculture souple en Afrique



**Fatou ASSAH**

Responsable du Programme GIFF,  
Banque mondiale



**Tanguy TOUFFUT**

Directeur de l'assurance paramétrique,  
AXA



**Denis Chemiller-  
GENDREAU**

Président de la FINACTU



**Assia SIDIBE**

Spécialiste en développement pour  
l'Afrique francophone, African Risk  
Capacity

## 1.0 Introduction

L'agriculture reste le principal moyen de subsistance des populations africaines et le moteur des économies du continent bien que le secteur soit largement tributaire des aléas climatiques et exposé aux catastrophes naturelles. Les pertes économiques causées par les catastrophes naturelles sur le continent s'élèvent à 300 milliards \$EU par an<sup>1</sup> en moyenne. Bien que ce chiffre masque des disparités entre les régions et les secteurs, on pense que le secteur agricole, composé en grande partie par de petits agriculteurs (80%) qui n'exploitent pas plus de 10 hectares<sup>2</sup>, se ressent plutôt gravement des aléas climatiques et des catastrophes naturelles. Un petit agriculteur frappé par un sinistre en ressentira plus les conséquences qu'un exploitant plus important, et des catastrophes à répétition maintiennent les petits agriculteurs dans la pauvreté. Le problème aujourd'hui, c'est comment aider les agriculteurs vulnérables à mieux faire face aux catastrophes naturelles.

C'est ce problème que tente de résoudre le présent article en examinant un aspect de l'énigme: la gestion novatrice du risque et les méthodes d'assurance. L'article,

<sup>1</sup> Rapport d'évaluation des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe, 2015

<sup>2</sup> FAO, 2012

auquel ont contribué des experts de la Banque mondiale, du Groupe FINACTU, d'AXA et d'African Risk Capacity, propose des axes d'approche divers à la question.

L'article examine les difficultés et les opportunités en matière d'assurance agricole en Afrique dans un contexte de changement climatique et évoque des exemples d'assurance agricole dans quelques pays du continent. Enfin, l'article s'intéresse aux nouvelles technologies et aux solutions novatrices qu'on observe sur le continent et qui peuvent contribuer à améliorer les connaissances sur la question.

## **2.0 L'assurance agricole en Afrique: problèmes et opportunités**

### **2.1 Pleins phares sur les petits agriculteurs et l'assurance : les perspectives de la Banque mondiale**

#### **2.1.1 Les conséquences des catastrophes naturelles sur les petits exploitants agricoles**

A en croire un rapport récent de la Banque mondiale, le changement climatique demeure une grave menace pour les pauvres partout dans le monde ; il pourrait plonger 100 millions de personnes dans la pauvreté dans les 15 prochaines années. En 2016, le Groupe de la Banque mondiale a révélé que le coût des phénomènes climatiques extrêmes – 500 milliards \$EU – était supérieur de 60% aux estimations antérieures. S'il en est ainsi, c'est en partie parce que, après une catastrophe naturelle (sécheresse, inondations ou tout autre phénomène climatique

extrême), les personnes démunies pourraient enregistrer des pertes d'actif relativement moins importantes, mais les pertes qu'elles subissent en termes de bien-être peuvent être deux fois supérieures à la moyenne.

Les petits agriculteurs ont donc besoin d'un délai beaucoup plus long pour se relever après une catastrophe naturelle, ce qui les replonge dans la pauvreté. En effet, les pauvres souffrent de manière disproportionnée des catastrophes naturelles pour un nombre de raisons, à savoir une plus forte vulnérabilité, une trop forte exposition au risque, des capacités d'adaptation et de relèvement moindres, des conséquences fâcheuses sur l'éducation, la santé, l'épargne et l'investissement.

#### **2.1.2 Comment la Banque mondiale aide les agriculteurs à mieux faire face aux catastrophes**

Financé par la Commission européenne, le Groupe des Etats ACP, les Pays-Bas et le Japon, le Global Index Insurance Facility (GIIF) a vu le jour en 2009 en tant que réponse aux problèmes mondiaux cruciaux que vient exacerber le changement climatique. Doté d'experts financiers et de services consultatifs, le GIIF est un outil de soutien au développement et à la croissance des marchés locaux. Ce soutien permet également aux marchés locaux d'accéder aux financements et de mettre en place des marchés d'assurance paramétrique. Le programme a aidé plus de 1,3 millions d'agriculteurs, d'éleveurs et de micro-entrepreneurs en Afrique subsaharienne, en Amérique

latine, dans les Caraïbes et dans le Pacifique, à accéder au crédit et aux financements. Le programme leur permet ainsi de rembourser des prêts au lendemain de chocs climatiques et de recouvrer leur fonds de roulement. De plus, le Programme a soutenu d'autres objectifs de développement du Groupe de la Banque mondiale en contribuant à faire adopter de meilleures garanties financières à l'échelle régionale dans la zone du franc CFA (région de la CIMA).

Le changement climatique menace la productivité et la fiabilité de l'agriculture. Il est crucial qu'on prenne conscience de ce risque et qu'on agisse pour atténuer l'incidence des défis agricoles et de la sécurité alimentaire sur le développement. L'assurance est utile pour le développement car les pertes non assurées enferment les populations victimes dans un cycle vicieux d'extrême pauvreté. Le projet d'assurance indexée pour le bétail du Dr Andrew Mude de l'Institut international de recherche sur le bétail est une initiative qui met en lumière le rôle crucial de l'assurance indexée. Lauréat 2016 du Prix Norman Borlaug pour la recherche de terrain et l'application, prix décerné à l'occasion du World Prize International Symposium, le Dr Mude a été le premier à réaliser un projet d'assurance indexée pour le bétail où des satellites sont utilisés pour suivre les conditions de pâturage pour assurer la santé du bétail dans les plaines de l'Afrique de l'Est. Les éleveurs qui perdent des têtes de bétail à cause de la sécheresse ont droit à une indemnisation. Le projet fut appuyé par le GIIF à ses débuts avant que

n'intervienne le programme de financement et d'assurance des risques liés aux catastrophes de la banque mondiale.

Pour les années à venir, le GILF entend également renforcer son soutien au secteur privé au moyen de partenariats public/privé et promouvoir des technologies sensibles aux phénomènes climatiques et qui permettent de prendre en charge ces phénomènes. De plus, le GILF se propose de doter les parties prenantes des connaissances financières et des capacités nécessaires pour faire face au changement climatique.

## 2.2 . Le potentiel de l'assurance agricole en Afrique: le point de vue de la FINACTU

Malgré la forte demande en matière de gestion de risques, on ne trouve encore sur le continent africain qu'une poignée de projets pilote à la portée limitée. Au Sénégal, 18 540 producteurs ont eu la chance de bénéficier d'une couverture contre la sécheresse en 2015, contrairement à quelque 700 000 agriculteurs. Au Mali, 30 000 agriculteurs, soit 1% du total, étaient assurés en 2014. A l'évidence, ces chiffres ne suffisent pas pour attirer des réassureurs internationaux et susciter ainsi le cycle d'intérêt et les capacités financières et techniques que fournissent généralement les partenaires financiers (Banque mondiale, USAID, PAM, UE, etc.). Il existe donc une importante marge de progression en matière d'assurance agricole sur le continent, et les projets pilotes auront du mal à assurer une expansion rapide de cette branche d'assurance.

Les causes des lacunes évoquées plus haut sont évidentes: le

peu d'intérêt des agriculteurs, l'analphabétisme, une faible capacité d'emprunt, des problèmes de solvabilité pour les assureurs, un intérêt insuffisant de la part des assureurs internationaux pour de petits projets pilotes qui génèrent une prime négligeable, une réglementation peu attrayante dans certains pays, le manque de données statistiques, la complexité de l'agriculture, etc. En outre, l'intervention des Etats dans le développement de l'agriculture, notamment au moyen de subventions, est limitée. Autant d'obstacles qui expliquent pourquoi l'assurance agricole n'a pu prendre véritablement son envol sur le continent. Forte de ses plus de 10 ans d'expérience en assurance agricole en Afrique, la FINACTU estime que cette relative absence de succès - qui ne surprend du reste pas - n'est pas une fatalité.

### 2.2.1 Les différences entre la commercialisation des produits de microcrédit et les produits d'assurance agricole

Il est paradoxal que l'assurance agricole peine tant à s'enraciner dans les mêmes zones rurales africaines où le microcrédit a connu une croissance spectaculaire. Pour comprendre ce paradoxe, il n'est pas inutile d'examiner les grandes différences entre la commercialisation des produits d'assurance agricole et la fourniture de services de microcrédit.

Les différences sont de 2 types. Tout d'abord, une police d'assurance agricole est de loin plus complexe qu'un programme de crédit. En effet, pour déterminer les taux, l'assureur doit disposer de nombreuses données historiques fiables et granulaires. Or, les statistiques sur l'agriculture

sont généralement rares sur le continent et, très souvent, ne peuvent combler les attentes des souscripteurs et des actuaires. Certains produits d'assurance novateurs tels que l'assurance paramétrique offrent néanmoins la possibilité de contourner le problème de l'absence de statistiques, comme nous le verrons plus tard dans le présent article.

La seconde grande différence est encore plus subtile. En effet, si, dans un programme de crédit, l'agriculteur ressent concrètement le besoin du produit qui lui est proposé et n'hésiterait pas à en faire la demande, il en va autrement de l'assurance agricole « qu'on n'achète pas, mais qu'on vend ». En effet, l'agriculteur pourrait ne pas bien percevoir l'intérêt immédiat d'une protection qui n'est qu'une promesse pour laquelle il doit payer une prime. Il faut donc des efforts de marketing soutenus pour inciter l'agriculteur à acheter une couverture d'assurance. De tels efforts débordent le cadre du réseau de commercialisation des institutions de microfinance.

Selon la FINACTU, l'assurance agricole ne pourra se développer que par des projets de type "BtoB" où elle s'appuierait sur les canaux de distribution et les méthodes de contrôle des institutions existantes. Les projets de type "BtoB" permettent de contourner des difficultés liées à la distribution des produits d'assurance en associant l'assurance au crédit ou en mettant à contribution des institutions telles que les organismes de distribution d'intrants agricoles ou des banques agricoles. Cette collaboration permettrait d'atteindre les résultats suivants : préfinancement l'assurance au moyen du paiement



de la prime au nom des agriculteurs, commercialisation des produits d'assurance auprès des producteurs en tenant compte de leur proximité et leur connaissance du secteur agricole et distributions des produits aux agriculteurs.

Après une décennie d'expérience en assurance agricole caractérisée par une série d'expérimentations sur le terrain, la FINACTU s'efforce actuellement de mettre au point des modèles d'assurance agricole dans certains pays africains.

### 2.2.2 .Exemples de modèle d'assurance agricole prometteur

#### 2.2.2.1 L'expérience marocaine

Les autorités du Royaume du Maroc ont honoré la FINACTU en lui donnant mandat en 2010 de travailler avec le ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime de ce pays pour transformer la garantie existante contre la sécheresse en un véritable programme d'assurance. La collaboration, dont est né un produit assuré par MAMDA MCMA, couvre les céréales, les légumes et d'autres oléagineux contre 5 grands risques climatiques. Il est notamment commercialisé par le canal du réseau bancaire du Crédit agricole du Maroc. Les agriculteurs accueillirent le produit à bras ouverts, et, en 5 saisons agricoles seulement, les superficies assurées passèrent de 300 000 hectares à plus d'un million d'hectares, faisant ainsi du Maroc une référence en assurance agricole en Afrique.

Si l'assurance agricole est une réussite au Maroc, c'est grâce à l'engagement des pouvoirs publics qui subventionne les primes pour rendre le produit accessible pour le petit agriculteur. Le MAMDA aussi a

contribué à la réussite du nouveau produit en renforçant le réseau de commercialisation, en doublant le nombre d'agents et de points de vente, en menant de nombreuses activités de sensibilisation et en renforçant les capacités des agriculteurs.

Il importe également de faire observer que MAMDA offre également un produit d'assurance indexée dont la prime est calculée sur la base du rendement moyen observé sur des échantillons de parcelle de la municipalité. Le produit en est en fait à sa phase transitoire. Il devrait, à terme, devenir un produit d'assurance basé sur un indice qui serait calculé à l'aide de divers paramètres dont des données satellitaires. Cette évolution et d'autres viendraient confirmer le rôle de l'assurance indexée basée sur des données satellitaires dans le développement de l'assurance agricole en Afrique.

#### 2.2.2.2 L'expérience de la FINACTU au Bénin et au Sénégal

Grâce à l'intervention active de la Banque ouest-africaine de développement, la FINACTU a également travaillé sur 2 projets au niveau national, notamment au Bénin avec les assurances mutuelles agricoles du Bénin (AMAB) et au Sénégal avec la Compagnie nationale d'assurance agricole du Sénégal (CNAAS). La collaboration avait pour objectif de développer une assurance agricole pour le riz au Bénin et pour le coton et le maïs au Sénégal.

Le secteur du coton au Bénin et au Sénégal est bien structuré. Avec l'assistance technique de la FINACTU, la BOAD a mis en place des projets qui font intervenir diverses parties prenantes

(compagnies d'assurances, banques agricoles, fournisseurs d'intrants agricoles, fédérations de producteurs, etc.). La collaboration s'est traduite par la mise en place de couvertures appropriées pour l'ensemble du secteur du coton ainsi que pour les planteurs de riz et de maïs dans les 2 pays.

On estime que quelque 40 000 producteurs dont 5000 produisent également du maïs, près de 125 000 producteurs de coton et 1000 producteurs de riz au Bénin ont été couverts. Les 2 projets utilisent des images par satellite et sont basés sur des indices satellitaires. Les préparatifs du lancement des produits d'assurance en question sont avancés et devront aboutir à la commercialisation des produits d'assurance agricole à l'échelle nationale au cours de la saison agricole 2017.

Au Sénégal, la CNAAS a pu assurer près de 30 000 producteurs de coton en 2016, soit 75% des producteurs de coton dans le pays, en s'appuyant sur des agrégateurs (la Société de développement des fibres textiles et la Caisse nationale de crédit agricole).

La CNAAS espère capitaliser sur ce programme en y incluant quelques partenaires (ministères, banques, fournisseurs d'intrants agricoles, producteurs et coopératives, etc.) pour atteindre l'objectif de 250 000 producteurs agricoles couverts en 2020.

La prochaine saison agricole permettra de savoir si le recours à des agrégateurs et à un indice satellitaire aidera à porter le nombre d'assurés en Afrique de l'Ouest au même niveau qu'au Maroc.

## 2.3 Les nouvelles technologies: des solutions d'assurance novatrices en Afrique

### 2.3.1 L'assurance paramétrique

Trouver des solutions d'assurance novatrice qui réduisent le coût de l'assurance classique et soient accessibles pour le petit agriculteur est essentiel pour le développement de l'assurance agricole en Afrique. La bonne nouvelle, c'est que l'Afrique subsaharienne devient de plus en plus la nouvelle frontière pour les solutions d'assurance, voire le laboratoire mondial des assurances grâce aux nouvelles technologies.

AXA pense qu'il nous faut investir dans les nouvelles technologies pour optimiser notre compréhension du risque, mieux les prévenir, se préparer à y faire face et mieux les assurer grâce à des produits sophistiqués. Le Fonds de recherche d'AXA appuie la recherche fondamentale dans le monde dans le but de parvenir une bonne compréhension et à une meilleure prévention des risques environnementaux, humains et socio-économiques. Depuis 2007, 149 millions d'euros ont été alloués à 492 projets de recherche dans 33 pays.

Pour mieux prévenir les risques et mettre au point des solutions de transfert de risque novatrices, AXA dispose d'un « laboratoire d'innovation de données », le centre d'expertise en lourds contenus du Groupe. Le centre traite des volumes et des volumes de lourds contenus et s'en sert pour optimiser la prévention et les produits d'assurance.

S'agissant en particulier des risques liés au changement climatique,

AXA dispose d'une équipe chargée de l'assurance paramétrique spécialisée dans la gestion des données et le traitement de lourds contenus et qui développe des produits d'assurance paramétrique adaptés aux clients. L'assurance paramétrique est basée sur des indices climatiques indépendants liés au rendement du client, à sa structure des coûts et à la structure de ses revenus qui reflète le mieux ses risques. Les parties conviennent d'un déclencheur (par exemple une pluviométrie en-deçà de la moyenne pendant la saison de mise en terre, une végétation en-deçà du niveau normal de quelques points de pourcentage, etc.). Une fois que le niveau de déclenchement est atteint, l'assurance entre en action en quelques jours.

L'assurance paramétrique offre de nombreux avantages pour les petits agriculteurs, notamment en ce qui concerne la tarification, la transparence et le paiement de sinistres. Premièrement, s'agissant de la tarification, l'assurance paramétrique est un produit très « simple ». En effet, étant donné que tout est convenu à l'avance, il n'y a pas de coûts liés à la gestion des sinistres, ce qui réduit considérablement les coûts de réassurance classique. L'assurance paramétrique se caractérise également par une limite et une franchise souples qui s'adaptent aux besoins du client. De plus, étant donné que l'assurance paramétrique peut aisément s'appuyer sur les réseaux de distribution existants, les coûts de distribution sont également considérablement réduits. Deuxièmement, pour ce qui a trait à la transparence, l'assurance paramétrique est simple car on ne saurait y contester un sinistre

dans la mesure où les données sont vérifiables. Les indemnités aussi se font en toute transparence car elles sont déterminées en amont sur la base de facteurs de déclenchement et de limites. Enfin, la procédure de traitement de sinistres est optimisée car le paiement est effectué en quelques jours une fois que le niveau de déclenchement est atteint, ce qui permet aux agriculteurs de replanter leurs cultures à la même saison et de ne pas s'enliser davantage dans la pauvreté. L'assurance paramétrique contribue à stabiliser le revenu, à améliorer le niveau de vie et à préserver l'actif de l'assuré.

#### 2.3.1.1 Quelles données utilise-t-on?

Les données utilisées pour concevoir des produits d'assurance paramétrique ne cessent de s'améliorer. Les premiers projets pilotes en assurance paramétrique se sont appuyés sur des stations météorologiques qui ont servi de sources de données dans les années 2000. Toutefois, le recours à des stations météorologiques, notamment dans les zones rurales en Afrique, comportait un risque de base, à savoir l'écart entre les valeurs mesurées par les stations météorologiques et ce qu'on observait sur le terrain. En effet, étant donné qu'on compte en Afrique moins de 30 stations météorologiques par pays, on peut imaginer que les valeurs mesurées par une station située à 100 km de la plantation comporteront des risques de base trop importants. On peut aussi imaginer qu'un agriculteur soit plus exposé au risque d'inondation qu'un autre si sa plantation est située à côté d'une

rivière, bien que les 2 plantations ne soient pas éloignées l'une de l'autre.

Il convient de faire observer que depuis les années 2010, à mesure que la gestion des données et les méthodes de traitement de lourds contenus, l'utilisation d'images satellitaires pour mettre au point des produits d'assurance indexée est devenue possible. Parce qu'elles sont hautement granulaires, les données satellitaires réduisent le risque de base de manière exponentielle. En outre, le traitement des données satellitaires permet aux assureurs de développer plusieurs types d'indice tels que l'indice de santé et de développement des plantes sur des parcelles de terre précises pour donner le meilleur reflet des risques des agriculteurs. Grâce à l'amélioration des sources de données et des méthodes de traitement de celles-ci, les produits d'assurance paramétrique deviennent beaucoup plus précis, fiables et applicables à beaucoup de types de risque très spécifiques.

### **2.3.2 Des outils novateurs pour rendre les agriculteurs africains résilients – l'African Risk Capacity, une institution spécialisée de l'Union africaine**

Près de 2/3 de la population de l'Afrique subsaharienne résident en zone rurale, et l'agriculture est la principale source de revenu d'une bonne frange de cette population. L'agriculture dans la région est largement tributaire de la pluviométrie. La région est donc extrêmement vulnérable à des catastrophes naturelles telles que la sécheresse et les inondations. Au Malawi par exemple, une sécheresse avec des chances de

survenance d'une fois tous les 10 ans pourrait réduire le PIB de 4%. Au Mozambique, les inondations de 2013 ont eu une incidence de ½ milliard \$EU sur le PIB.

Dans sa structure actuelle, le système international de réponses aux catastrophes naturelles n'est ni aussi efficace du point de vue du temps d'intervention ni aussi équitable qu'il devrait l'être. Les financements sont mobilisés de manière largement ad hoc après les catastrophes, et ce n'est qu'après que les financements aient été mobilisés que les secours peuvent être organisés en faveur des personnes qui en ont le plus besoin. Entre-temps, des vies sont perdues, des actifs détruits et des gains de développement gravement hypothéqués.

Consciente du besoin d'un mécanisme de réponse financier plus rapide et plus proactif, les Etats membres de l'Union africaine ont créé l'African Risk Capacity en 2012. La mutuelle s'assurances ARC Insurance Company Limited (AR Ltd) s'appuie sur un modèle paramétrique basé sur le climat pour réagir à temps en cas de catastrophe naturelle. L'intervention d'ARC Ltd se fait par le truchement des mécanismes de réponse nationaux, ce qui permet au continent de renforcer les filets de sécurité existants en cas de catastrophe naturelle. Outre le modèle relatif aux cas de sécheresse déjà opérationnel, ARC est en train de développer des modèles pour les inondations et les cyclones.

A ce jour, les Etats ont souscrit des couvertures d'un montant total de

près de 400 millions \$EU et ont payé effectivement 50 millions \$EU de primes. En 2 ans, ARC a acheté des couvertures de réassurance d'un montant de plus de 100 millions \$EU. A la fin de 2016, ARC devait avoir payé des indemnités d'un montant total de 35 millions \$EU à des pays touchés par la sécheresse, à savoir le Sénégal, le Niger, la Mauritanie et le Malawi. Ces fonds ont permis d'apporter une assistance ciblée et opportune à 1,5 à 2 millions de personnes. ARC se propose d'atteindre un volume de couvertures de 1,5 milliards \$EU sur le continent, assurant ainsi indirectement 150 millions d'Africains.

### **3.0 Conclusion**

Dans un contexte de changement climatique, une des grandes questions est de savoir comment aider des agriculteurs vulnérables à mieux faire face aux catastrophes naturelles. Une des solutions passe sans doute par des programmes d'assurance agricole accessibles et abordables qui permettent aux agriculteurs de se relever vite après une catastrophe et de sortir du piège de la pauvreté. La Banque mondiale, la FINACTU, AXA et ARC conviennent que les nouvelles technologies, des approches novatrices et une meilleure compréhension des risques climatiques et de leurs effets sur les agriculteurs ont permis d'accomplir des progrès extraordinaires sur le continent africain. L'avenir est prometteur, et les possibilités sont d'autant plus nombreuses que les nouvelles technologies ne cessent de voir le jour.

# Nouvelles réglementations: quels impacts pour le développement de l'assurance dans la zone CIMA?



Par

**Adama NDIAYE**

Président de la Fédération des Sociétés d'Assurances de Droit National Africaines (FANAF)

La zone CIMA est un marché intégré de quatorze (14) pays dans lequel évoluent à fin 2015 164 sociétés dont 58 en assurance vie et 106 en assurance non vie. Cinq grands groupes (Allianz, AXA, NSIA, Saham et Sunu) totalisant un effectif de 62 sociétés soit 38% du total mais 53% du chiffre d'affaires de 930 milliards de F CFA sont présents sur ce marché.

Le marché CIMA enregistre une croissance moyenne de son activité globale de 8% par an sur les dix dernières années. Cette croissance est tirée par l'assurance vie qui progresse en moyenne de 12% par an, alors que le taux de croissance moyen de l'assurance non vie est de 7% par an sur la même période.

En dépit de cette augmentation régulière de l'activité, la courbe de la pénétration de l'assurance non vie est en pente descendante passant de 0,80% en 2002 à 0,70% en 2015.

Diverses raisons sont évoquées pour justifier cette faiblesse de la pénétration du marché, notamment:

- La concurrence débridée qui induit la sous tarification,
- La faible attractivité des produits commercialisés,
- Les mauvaises pratiques en

matière de paiement des sinistres,

- La faiblesse de la surface financière des entreprises,
- Le manque de confiance du public et des prospects envers les assureurs,
- Les insuffisances au niveau de la gestion des entreprises et leurs corollaires que sont l'importance des charges de fonctionnement et la sous-évaluation des engagements,
- La non domiciliation locale de la couverture des grands risques...

Pour juguler ce phénomène, le législateur a initié un certain nombre de réformes réglementaires « destinés à accroître la profondeur du marché et à renforcer la crédibilité de ses acteurs ». C'est ainsi qu'entre 2009 et 2016, le Conseil des Ministres des Assurances, organe législatif de la CIMA a adopté 28 règlements en lien direct avec la vie des entreprises d'assurance adoptés. La Commission Régionale de Contrôle des Assurances, organe régulateur chargée du contrôle des sociétés, qui assure la surveillance générale et concourt à l'organisation des marchés nationaux a pris au cours de la même période 17 circulaires et règlements au cours de la même période. Le tableau suivant en donne la synthèse.

Tableau 1

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
Nbre réglementés CM	4	2	3	6	0	3	1	9	28
Nbre réglementés CRCA	1	0	6	1	2	3	3	1	17
Total	5	2	9	7	2	6	4	10	45

De façon plus spécifique, près de la moitié de ces règlements et circulaires (20 sur 45) ont été adoptés au cours des trois dernières années. Il s'agit, pour l'année 2014 :

- du règlement sur la réparation du préjudice corporel, dans le sens de l'augmentation des plafonds des préjudices indemnisables et du champ des victimes éligibles à l'indemnisation. Ce règlement a, en outre introduit un système de pénalités de retard pouvant, dans le cas des sinistres de grande ampleur survenus avant la réforme, aboutir à des intérêts de retard importants.
- du règlement sur les états intermédiaires qui astreint les compagnies d'assurance à la production, à l'intention de la CIMA et des Directions Nationales des Assurances, d'états trimestriels et semestriels. Ce règlement ramène également la date limite de communication des états annuels au 1er juin de l'année suivant la clôture de l'exercice, au lieu du 1er août.
- du règlement sur les avances sur contrats vie qui liste un certain nombre d'informations devant figurer obligatoirement dans le contrat d'avance sur police. Parmi ces informations, on peut citer la définition en termes clairs et précis des opérations de rachat et d'avance et leurs conséquences légales et contractuelles. On peut également citer le taux de rémunération de l'avance qui, au demeurant, ne peut plus excéder 7%.
- de la circulaire sur les taux d'intérêt garanti qui oblige les compagnies d'assurance à communiquer aux assurés l'impact sur la rémunération de leurs contrats d'assurance vie des chargements de gestion sur les encours gérés. Il s'agit pour le législateur d'une obligation d'information qui contribue à la transparence des contrats d'assurance vie.

D'importants règlements et circulaires ont également été pris en 2015, dont le règlement sur le contrôle des entreprises de réassurance qui définit les conditions

d'agrément des compagnies de réassurance et les modalités de contrôle de ces entreprises. Il fixe le montant minimum du capital social à 10 milliards de F CFA et la garantie des bureaux de souscription à un milliard de F CFA. Ce règlement donne aux entités en activités avant l'adoption du nouveau règlement un délai de 5 ans pour se conformer aux exigences de capital social et de garantie financière ;

Au cours de la session d'avril 2016 du Conseil des Ministres à Yaoundé, une véritable avalanche de règlements, neuf (9) au total ont été adoptés. Il s'agit :

- du règlement sur le capital social minimum qui fixe le montant minimum du capital social des sociétés d'assurances à 5 milliards de F CFA et le fonds d'établissement minimum des mutuelles à 3 milliards de F CFA. Le nouveau règlement accorde aux compagnies d'assurance un délai de 5 ans pour se mettre en conformité, avec une étape intermédiaire de 3 ans à l'issue de laquelle le capital social devrait être de 3 milliards de F CFA.
- du règlement sur l'article 308 dont la modification s'inscrit, selon la CIMA, dans l'objectif d'assurer une plus grande rétention des primes sur les marchés de la CIMA. Ce règlement instaure une obligation de domiciliation locale de toutes les assurances, sans possibilité de dérogation. Il interdit également la réassurance à l'étranger des risques de particuliers, notamment l'automobile, les facultés, la maladie et l'assurance vie qui doivent être réassurés à 100% auprès de sociétés agréés en zone CIMA soit sous forme de sociétés ou sous forme bureaux de représentation ou de souscription.

Les risques d'incendie et autres dommages aux biens ne peuvent être réassurés à l'étranger qu'à hauteur d'un taux maximum de 50% et cela avec l'autorisation préalable du Ministre en charge du secteur des assurances.

- du règlement sur le devoir d'alerte des commissaires aux comptes qui oblige désormais le commissaire aux

comptes d'une entreprise d'assurance à porter à la connaissance de la Commission tout fait de nature à influencer significativement la situation financière et comptable de l'entreprise. La même obligation s'applique aux informations dont le commissaire aux comptes pourrait avoir eu connaissance dans l'exercice de sa mission concernant une société mère, une société sœur ou une filiale d'une entreprise d'assurance.

- du règlement sur les modalités de désignation des experts en évaluation immobilière, par lequel il est demandé à la Commission de tenir à jour et de publier au moins une fois par an pour chaque pays membre de la CIMA, dans un journal d'annonces légales, une liste des experts habilités à procéder à des expertises immobilières dans les entreprises d'assurances, de microassurance et de réassurance soumise à son contrôle.
- du règlement sur les pénalités de retard en assurance automobile qui modifie les dispositions des articles 233 et 236 relatifs aux pénalités de retard en instituant des taux différenciés entre les sinistres survenus avant le 1er août 2014, date d'entrée en vigueur du règlement de 2014 sur le préjudice corporel et les sinistres survenus postérieurement à cette date.
- du règlement additionnel sur l'assistance technique qui intervient sept ans après le règlement de base sur l'assistance technique, pour relever le plafond de la facturation de l'assistance technique à 3% du chiffre d'affaires pour les sociétés dommages et 2% du chiffre d'affaires pour les sociétés vie.
- du règlement sur la provision de gestion et la provision pour risque d'exigibilité, deux nouvelles provisions techniques désormais introduites dans le code des assurances.

La première provision est la provision de gestion en assurance vie dont le rôle est de faire face aux insuffisances des chargements de gestion et d'acquisition pour faire face aux frais générés par la gestion et l'acquisition des contrats. Une fois constituée, cette provision est prise en compte dans le calcul de la marge minimum de solvabilité des sociétés vie au même titre que les provisions mathématiques.

Quant à la provision pour risque d'exigibilité, elle résulte de la comparaison de la valeur globale d'acquisition des actifs non amortissables avec la valeur globale de réalisation de ces mêmes actifs. Lorsque la première valeur est supérieure, il est procédé à la constitution d'une provision pour moins-value globale dite provision pour risque d'exigibilité. La constitution de cette provision ne dispense pas l'entreprise de la dotation de la provision ligne à ligne prévue à l'article 410 du code des assurances.

Par ailleurs, des projets de règlements sont en discussion depuis plusieurs années. Il s'agit:

- du projet de règlement sur la participation bénéficiaire qui vise l'intégration des contrats collectifs décès dans le champ de calcul de la participation bénéficiaire minimum et la limitation des frais de gestion dans le calcul de la participation bénéficiaire minimum.
- du règlement sur l'escompte de commission qui vise à supprimer la pratique de zillmériation prévue par le code des assurances et qui est la conséquence de l'escompte des commissions. Ce projet aura pour conséquence, s'il était adopté, le dépérissement des réseaux d'agents mandataires qui ont un rôle prépondérant dans la distribution des produits d'assurance vie.

Ces différentes mesures auront certainement des impacts très significatifs sur l'organisation des entreprises, sur les relations entre assureurs et assurés, sur la situation générale du secteur des assurances et son développement.

Concernant plus spécifiquement le développement du secteur, deux visions semblent s'opposer:

1. Celle de l'organe de régulation qui estime que le premier jalon est la crédibilisation des assureurs pour instaurer un climat de confiance entre les assureurs et les assurés. Cette crédibilité passe par une plus grande transparence dans la communication financière, notamment le passage aux comptes périodiques, l'alerte par les commissaires aux comptes et l'encadrement des expertises immobilières.

Cette crédibilité passe également par le respect des engagements et l'affectation de la plus grande part des ressources collectées par les assureurs au règlement des sinistres et à la revalorisation des

contrats. Les règlements relatifs à la participation bénéficiaire, à la suppression de l'escompte des commissions des commissions, à la revalorisation des indemnités dues en cas de sinistres et à l'instauration de pénalités de retard dissuasives ont été adoptés à cet effet.

Elle passe enfin par le renforcement de la surface financière des entreprises et la réduction/ concentration du nombre d'acteurs pour promouvoir des champions locaux capables de fournir des services comparables à ceux des assureurs évoluant sur des marchés plus matures. La multiplication par cinq du niveau minimal du capital social requis vise cet objectif.

2. Pour les assureurs regroupés au sein de la FANAF, le développement doit s'intégrer dans un écosystème favorable, qui suppose une économie performante, un marché financier dynamique et une législation propice à l'exploration de niches porteuses et à la protection du marché.

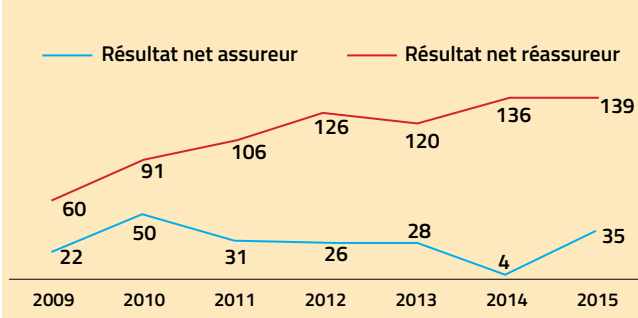
A cet effet, des projets de réformes comme celle de 2011 relative à l'encaissement des primes, la modification de l'article 308 du Code des assurances, relative à la domiciliation des primes, les réflexions sur la microassurance, le digital, le takaful et les projets tendant à l'élargissement de la gamme d'assurances obligatoires ont été initiées par la FANAF.

Au-delà de cette opposition de façade, il convient de souligner que les points de convergence semblent être beaucoup plus nombreux que ne semble le suggérer les apparences. Superviseurs et assureurs sont, en effet, convaincus de la nécessité de prendre des mesures fortes pour développer le secteur. A cet effet, des concessions douloureuses sont nécessaires, mais il aurait convenu de les planifier et de les inscrire dans un horizon temporel suffisant pour permettre de s'y adapter et d'en tirer un meilleur profit. Tel n'a pas, toujours été le cas et c'est ce qui pourrait expliquer le sentiment de rejet de ces réformes qui ont pourtant une certaine cohérence.

Il n'est pas envisageable, en effet, de développer les assurances sans interdire formellement toute assurance à l'étranger. Il n'est pas, non plus, pertinent d'attendre des pouvoirs publics qu'ils édictent des mesures propres à développer le secteur, sans en retour envisager

une contribution plus significative au financement de l'économie. Le graphique ci-dessous, tiré d'une étude de la CIMA réalisée par M. Alain OUATTARA de la CIMA révèle que l'essentiel des résultats du secteur vont à la réassurance et plus particulièrement à des acteurs n'ayant pas un établissement stable dans l'espace CIMA.

**Comparaison des résultats des réassureurs et des assureurs non vie en zone CIMA de 2009 à 2015 (en milliards de FCFA)**

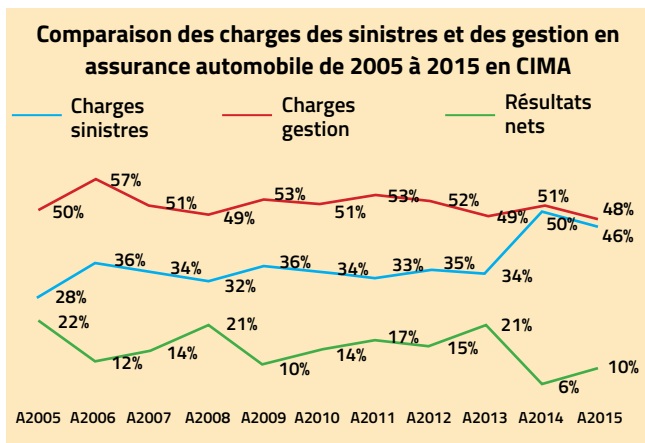


De tels transferts de bénéfices ne pouvaient pas échapper aux administrations fiscales qui, dès 2009, ont adopté dans certains pays comme la Côte d'Ivoire, le Cameroun et le Burkina Faso et plus tard au Gabon et au Sénégal, des mesures permettant tendant à retenir à la source 25% des primes cédées en réassurance à des prestataires n'ayant pas d'établissement stable dans leur pays. Un moratoire de sept (7) ans, de 2010 à 2017, a été accordé par les Hautes Autorités, à condition que des mesures propres à renforcer la conservation locale soient prises.

Il est illusoire, enfin, d'assainir les pratiques de marché et d'améliorer la conservation des primes sans des acteurs de taille suffisamment importante pour asseoir une bonne base de mutualisation des risques et des charges sous-jacentes.

A cet égard, des études ont révélé que dans l'espace CIMA, la taille moyenne d'une société est de 5,6 milliards de F CFA. Celles des sociétés de groupes est de 8 milliards, tandis que celle des sociétés non membres de groupes est de 4,2 milliards de F CFA. En outre, le constat sur tous les marchés, quelque soit le nombre d'acteurs est que plus de 90% des affaires hors Automobile et Maladie sont détenues par les trois ou les quatre sociétés leader. La valeur ajoutée attendue des sociétés de taille plus modeste, qui auraient dû se positionner sur des niches insuffisamment explorées tarde à se réaliser.

Le graphique ci-dessous, tiré de l'étude précitée révèle que pour un risque de masse comme l'Automobile, plus de 50% des primes sont consacrées à la gestion. La norme dépasse 70% sur des marchés plus matures.



Les réformes les plus emblématiques de l'années 2016, celles de l'article 329-3 relative au capital social et de

l'article 308 sur la domiciliation des risques et de la réassurance ne pouvaient pas aller l'une sans l'autre, car la conservation des risques au plan national, voire régional est tributaire du niveau des fonds propres des entreprises et de la capacité des acteurs à hisser leurs standards de services.

Ces réformes semblent, du point de vue des pouvoirs publics, aller dans le bon sens puisqu'ils ont consenti un nouveau moratoire de cinq ans, jusqu'en avril 2022, pour la taxation des primes cédées en réassurance. Sont-elles de nature à développer l'assurance dans l'espace CIMA? L'avenir nous le dira. En attendant, il y a tout de même lieu de se projeter sur ce qui pourrait être la nouvelle configuration du marché, à l'horizon 2021. En s'appuyant sur les données de l'année 2015, les besoins de fonds propres des entreprises d'assurance de l'espace CIMA peuvent être synthétisés dans le tableau suivant, par marché:

**Tableau 2**  
**(Montants en FCFA)**

Pays	Nombre de sociétés	Cumul capital social	Fonds propres nets	Besoin à 5 Milliards	Apports des réserves	Besoin net	Taux Besoin /FP
Benin	12	19 040 820	24 877 616	40 959 180	9 800 232	34 749 104	140 %
Burkina Faso	15	17 265 180	25 318 259	57 783 994	9 191 203	48 592 791	192%
Cameroun	23	56 428 682	64 088 012	65 449 883	14 627 489	57 233 454	89%
RCA	2	2 000 000	2 687 221	8 000 000	687 221	7 312 779	272%
Congo	6	8 086 910	11 446 819	16 913 090	3 674 268	13 238 822	116%
Côte d'Ivoire	27	53 411 276	95 288 142	88 695 939	56 629 181	46 186 500	48%
Gabon	9	20 828 400	41 007 832	25 101 146	21 108 978	12 558 626	31%
Guinée Equatoriale	2	3 200 000	4 144 680	6 800 000	944 680	5 855 320	141%
Mali	10	14 383 898	8 364 202	36 430 315	2 489 538	33 940 777	406%
Niger	8	9 623 004	11 085 748	31 794 653	3 048 658	28 745 995	259%
Sénégal	24	29 707 740	47 541 559	60 292 260	20 265 205	45 331 462	95%
Tchad	3	3 500 000	3 095 741	12 118 366	452 987	11 665 379	377%
Togo	12	18 150 000	9 997 150	51 362 979	3 118 790	48 244 189	483%
Total	153	255 625 910	348 942 981	501 701 805	146 038 430	355 663 374	102%

Les besoins de capitaux moyens sont estimés 102% du niveau actuel des fonds propres, avec des disparités plus ou moins prononcées en fonction de la taille des marchés.

Contrairement à l'idée très répandue, ces besoins de fonds propres n'épargneront pas les principaux groupes actifs dans l'espace CIMA qui devront faire un effort de recapitalisation égal au double du niveau de leurs fonds propres actuels



**Tableau 3**  
(Montants en FCFA)

Groupes	Nbre de Stés	Cumul Capital social	Fonds propres nets	Besoin à 5 milliards	Apports des réserves	Besoin net	Taux Besoin/FP
Groupe 1	13	14 334 080	31 002 865	51 009 985	17 256 494	36 234 902	117%
Groupe 2	16	29 025 610	39 175 556	53 444 995	12 934 911	45 209 854	115%
Groupe 3	15	21 137 100	27 250 675	54 294 332	6 725 165	49 504 610	182%
Groupe 4	11	17 679 890	40 835 396	37 690 647	23 526 042	25 341 682	62%
Groupe 5	4	14 213 392	23 157 296	5 786 608	8 943 904	657 587	3%
Total	59	96 390 072	161 421 788	202 226 567	69 386 517	156 948 635	97%

L'objectif sous-jacent du législateur étant la consolidation des acteurs, les hypothèses suivantes assises sur les rentabilités moyennes du marché sont faites:

**Tableau 4**  
(Montants en FCFA)

Rubriques retenues	Données chiffrées
Capital social minimum	5 000 000 000
Return on equity	12,0%
Resultats minimum net attendu	600 000 000
Rentabilité contrainte vie base CA	4,75%
Rentabilité contrainte non vie base CA	4,81%
CA via minimum par société	12 635 043 785
CA non vie minimum par société	12 466 897 531

Les impacts de ces scénarios de consolidation sur les marchés vie et non vie sont synthétisés dans les tableaux ci-dessous, tiré d'une étude de M. Mamadou KONE, Directeur Général d'Allianz Vie Côte d'Ivoire, qui prévoit la disparition des 2/3 des sociétés vie de l'espace. Sur certains marchés, ce serait la disparition pure et simple de cette activité.

**Tableau 5**  
(Montants en FCFA)

Estimation 2014	Impact sur les marchés de l'augmentation du capital social minimum		
	Vie		
Pays	Nombre de Stés Vie	Nbre prévisible après réforme	Prime vie
Bénin	6	1	12 284 300 115
Burkina	7	1	17 996 529 647
Cameroun	8	4	44 259 693 987
RCA	1	0	
Congo	2	0	4 999 080 977
Côte d'Ivoire	11	9	111 346 197 766
Gabon	3	1	18 099 196 180
Guinée Equatorial	0	0	
Mali	3	1	7 817 112 936
Niger	2	0	5 207 625 872
Sénégal	9	2	26 652 269 704
Tchad	1	0	910 629 033
Togo	5	2	19 857 899 850
<b>Total</b>	<b>58</b>	<b>21</b>	<b>269 430 536 067</b>

Pour l'activité non vie, sans être aussi extrême, la consolidation pourrait réduire de moitié le nombre d'entreprises d'assurances.

**Tableau 6**  
**(Montants en FCFA)**

Estimation 2014	Impact sur les marchés de l'augmentation du capital social minimum		
	Vie		
Pays	Nombre de Stés Vie	Nbre prévisible après réforme	Prime vie
Bénin	8	2	29 513 778 143
Burkina	8	3	33 024 538 388
Cameroun	16	9	117 296 322 913
RCA	2	0	2 338 109 847
Congo	5	6	68 848 425 208
Côte d'Ivoire	17	11	140 004 672 426
Gabon	6	8	103 349 613 164
Guinée Equatorial	3	1	16 349 057 866
Mali	8	2	25 657 559 639
Niger	6	2	21 332 820 691
Sénégal	18	6	74 309 712 166
Tchad	2	1	12 734 658 106
Togo	7	2	26 045 187 361
<b>Total</b>	<b>106</b>	<b>54</b>	<b>670 804 455 918</b>

La disparition d'arguments liés à la taille des entreprises, à la faiblesse des cadences de règlements et au manque de transparence de la communication, qui pourrait découler de ces consolidations devrait amener les superviseurs à veiller scrupuleusement au respect des dispositions aptes à développer les chiffres d'affaires.

Il s'agit des retombées du premier alinea de l'article 308, qui oblige les agents économiques à domicilier leurs assurances, sans possibilité de dérogation, dans le pays de situation des risques, pourront se traduire par un accroissement substantiel des chiffres d'affaires qu'il n'est pas possible d'évaluer au stade actuel.

Tout comme il conviendrait d'anticiper sur l'instauration de nouvelles obligations d'assurances, notamment, les multirisques habitation, les assurances de construction et, pourquoi pas les indemnités de fin de carrière, pour donner plus de profondeur au marché et permettre une meilleure protection des particuliers.

# L'état de l'assurance aviation en Afrique: Nos cieux sont-ils sûrs?



Par

## M. Adewale ADEWUSI

Sous-Directeur chargé des Pools africains, de la statistique, de la recherche et du développement Africa Re - Lagos

### Introduction

La connectivité mondiale n'est pas seulement vitale de nos jours; elle est aussi un catalyseur de croissance. Elle contribue considérablement à la promotion des échanges, du tourisme et de l'investissement direct étranger nécessaire pour la chaîne d'approvisionnement mondiale.

L'Afrique, où on compte 1,2 milliard d'habitants répartis dans 54 pays, doit faire face à des problèmes de connectivité. Ces dernières années, on a assisté à un accroissement des investissements dans le secteur de l'aviation sur le continent, investissements majoritairement privés. Pourtant, il reste difficile de voyager sur le continent à cause d'une libéralisation encore partielle du secteur de l'aviation.

Quelles conséquences le marché de l'aviation sur le continent a-t-il sur un secteur des assurances local caractérisé par une capacité limitée et la baisse des taux de prime?

### L'état du secteur de l'aviation en Afrique

Le secteur de l'aviation en Afrique reste en butte à une pléthore de problèmes qui ont pour nom l'insuffisance des investissements, le non-respect des normes de santé et de sécurité ainsi que d'autres normes internationales, la formation et l'éducation.

En outre, plus de 260 appareils de 18 pays africains ne peuvent voler dans l'espace de l'Union européenne pour non-respect des normes réglementaires. En effet, de 2010 à nos jours, 38 accidents d'avion se sont produits sur le continent, faisant 1028 morts<sup>1</sup>.

Pire encore, bien que le continent abrite 15% de la population mondiale, les 230 appareils qui exploitent l'espace aérien africain ne transportent que 5,5% des passagers et du fret aériens dans le monde. De plus, la moyenne d'âge de la flotte aérienne africaine est la plus élevée dans le monde – 17 ans contre une moyenne mondiale de 13 ans<sup>2</sup>. A en croire l'Association du transport aérien international (IATA en anglais), 70 millions de passagers aériens sont transportés chaque année en Afrique, créant ainsi 6,9 millions d'emplois et générant 80 millions d'euros.

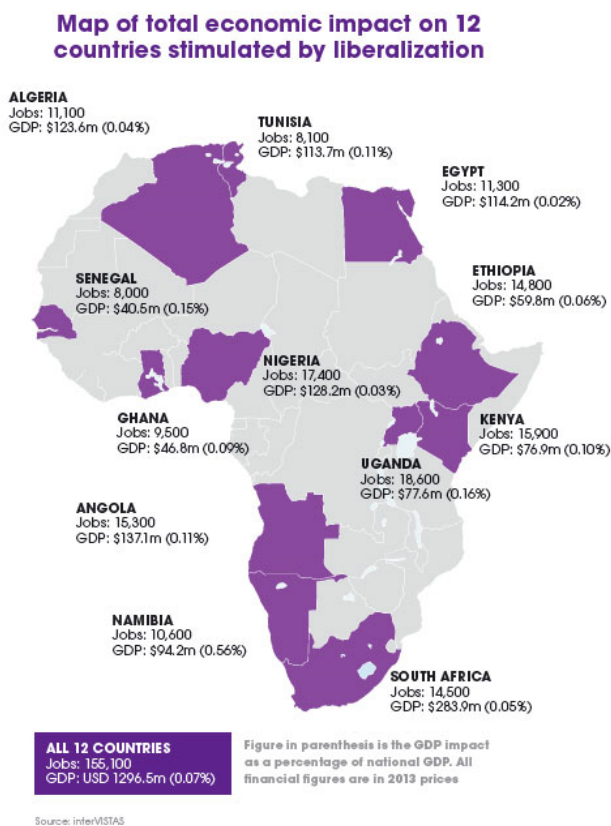
Le sort du secteur de l'aviation en Afrique est étroitement lié à l'évolution des politiques économiques sur le continent. Ainsi, la libéralisation du secteur sur le continent a eu pour conséquence une plus grande circulation des personnes et des biens entre les pays, comme le démontre à l'envi une étude de l'IATA qui s'appuie sur la modélisation des statistiques pour

<sup>1</sup> Division de la statistique d'Africa Re

<sup>2</sup> James Collins: Senior Associate Norton Rose Fulbright

mettre en évidence les bienfaits économiques de la mise en œuvre de la Déclaration de Yamoussoukro. D'après l'étude, le nombre de voyageurs par avion entre les 12 pays considérés passerait de 6 millions en 2013 à 11 millions au lendemain de la libéralisation. Les tarifs baisseraient de pas moins de 35% tandis que 155 000 emplois seraient créés et que le PIB du continent s'accroîtrait de 1,3 milliard \$EU, autant de chiffres impressionnants pour un secteur où on compte actuellement quelque 7 millions d'emplois et qui contribue à hauteur de plus de 80 milliards \$EU au PIB du continent.

Fig. 1



Si nombre d'Etats africains ont ratifié la Déclaration de Yamoussoukro de 1988 et la Décision de Yamoussoukro de 1999, l'application des deux textes fait problème. En effet, les Etats ne semblent pas être pressés et appliquent des politiques restrictives en porte-à-faux avec la libéralisation.

Heureusement, on assiste sur le continent à un accroissement des investissements privés dans le secteur de l'aviation. Des compagnies telles qu'Ethiopian Airlines ou Kenya Airways desservent des destinations nouvelles pour répondre à une demande croissante. En 2014, 332 compagnies aériennes de 45 pays

étaient actives sur le continent, avec une flotte de plus de 1700 avions et quelque 100 hélicoptères qui leur appartenaient en propre<sup>3</sup>.

La contribution du secteur de l'aviation à l'économie du continent s'améliorerait de manière spectaculaire si les Etats africains réduisaient les taxes payées par les compagnies aériennes pour mettre l'accent sur la sécurité et la connectivité sur le continent

### Le marché de l'assurance aviation dans le monde

Etant donné que des capitaux nouveaux ne cessent d'y être injectés, le secteur des assurances dans le monde reste caractérisé par des taux de prime bas et des coûts de sinistres élevés qui rendent quasiment toute rentabilité impossible. Ainsi, 3 fois au cours des 5 dernières années, le montant des primes souscrites s'est avéré insuffisant pour payer les sinistres. Sur les 10 dernières années, les primes souscrites ont à peine suffi pour supporter le coût total des sinistres dans le secteur. Lorsqu'on tient compte des ajustements et des charges, le solde des 10 dernières années vire au rouge.

La prime Aviation dans le monde a chuté de 2 milliards \$EU en 2005 à 1,3 milliard \$EU en 2015<sup>4</sup>, niveau insoutenable aux yeux de certains analystes. En fait, la prime Aviation est aujourd'hui à peu près à son niveau de 2001 (avant le 11 septembre) tandis que la valeur moyenne de la flotte et le nombre de passagers ont doublé, ce qui est synonyme d'augmentation significative de l'exposition aux risques sans augmentation correspondante de l'encaissement de primes. Pour compliquer encore les choses, le montant total des sinistres Aviation en 2015 a été de l'ordre de 1,5 milliard \$EU, les estimations relatives aux sinistres mineurs étant prudentes. Une prime de 1,3 milliard \$EU veut dire que le montant des sinistres a été supérieure à l'encaissement de primes pour la 3ème année consécutive. C'est ce caractère insoutenable des taux de prime qui est à l'origine de la migration des capitaux vers d'autres branches.

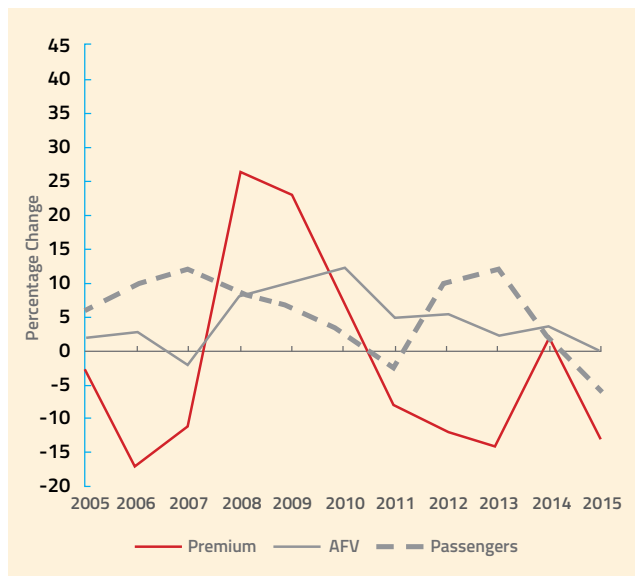
### Performance des risques aviation africains sur le marché international

La part de l'Afrique dans la sinistralité Aviation dans le monde est relativement stable à 5% des dommages aux aéronefs et RC. Toutefois, la prime a varié d'une année à une autre entre 2008 et 2015, bien qu'on ait observé une augmentation de l'ordre de 15% entre 2013 et 2014.

<sup>3</sup> Division de statistique d'Africa Re

<sup>4</sup> Perspectives du marché Aviation pour 2016 d'AON

**Figure 2: Evolution de la prime et de l'exposition en Afrique entre 2005 et 2013<sup>5</sup>**



L'exposition dans la région en 2016 était nulle du point de vue de la valeur moyenne de la flotte et de -6% si l'on considère le nombre de passagers contre une croissance mondiale moyenne de 7% pour les deux variables. L'instabilité politique en Afrique du Nord n'est sans doute pas étrangère à la situation du secteur. La flotte africaine occupe désormais le 4<sup>ème</sup> rang du classement mondial encore que nettement derrière le Moyen-Orient, l'Asie-Pacifique et, dans une moindre mesure, l'Europe.

**Tableau 1**

	Moyenne 1995-2014	2014	2015	2015/2014
Nombre d'incidents	8	10	4	-60%
Valeur des sinistres (en millions \$EU)	108	306	31	-90%
Nombre de fatalités	111	110	8	-93%

Le montant total des sinistres en 2015 a été de 301 millions \$EU, chiffre bien inférieur à celui de 2014 (111 millions \$EU) et à la moyenne à long terme, soit 108 millions \$EU. Le nombre d'incidents aussi s'est amélioré en 2015, démontrant ainsi à suffisance que des progrès réels en matière de sécurité permettent de réduire la fréquence des incidents majeurs bien qu'on ne puisse supprimer les pertes.

### Le marché de l'assurance aviation en Afrique

L'assurance Aviation dans le monde est fortement spécialisée, et les capacités locales sont limitées sur le continent où on observe une forte demande en Aviation générale (avec une exposition considérablement plus faible en termes de dommages aux biens et en pertes en vies humaines) en sus du transport aérien. Le marché Aviation est étroit dans la plupart des pays, et c'est ce qui explique qu'on le fusionne avec le transport maritime dans bien des cas.

En 2014, la branche Aviation dans son ensemble a généré une prime brute souscrite de 270 millions \$EU environ contre 200 millions \$EU en 2012.

Sur le plus grand marché africain, en l'occurrence l'Afrique du Sud, on ne compte que 5 compagnies d'assurances qui souscrivent des risques Aviation. Ces compagnies souscrivent surtout des risques Aviation générale par opposition aux risques Transport aérien, ce principalement en raison de l'exposition et du coût de la réassurance, les accidents d'avion donnant généralement lieu à d'importants dommages aux biens et à de nombreuses pertes en vies humaines.

Au Botswana, en Tanzanie et en Zambie, la plupart des affaires sont souscrites en tant que réassurance d'une des compagnies d'assurance locales à des fins de conformité avec la législation. Le but recherché est de retenir les affaires dans le pays. Toutefois, dans la pratique, la rétention nette de ces compagnies est négligeable, et, dans certains cas, les compagnies réassurent 100% du risque ; elles ne conservent donc aucune exposition de crainte d'un important sinistre qui pourrait déséquilibrer leur portefeuille.

D'une manière générale, les taux offerts par les compagnies d'assurances sur le continent sont liés, pour une large part, aux termes et conditions des réassureurs. En fait, la prime Aviation est cédée hors du continent à 90%.

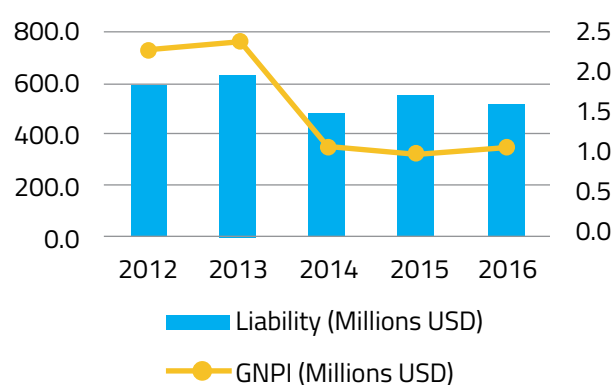
### Le pool aviation africain

Le Pool Aviation africain créé en 1983 est le seul accord conclu à l'échelle du continent pour offrir une certaine capacité aux compagnies d'assurances locales. Il est géré par la Société africaine de réassurance (Africa Re), compagnie notée A par A. M. Best et A- par Standard & Poor's.

<sup>5</sup> Aon: Airlines Insurance Market Outlook 2014

Ces dernières années, le Pool a fait preuve de rigueur en matière de souscription pour équilibrer son portefeuille. C'est ainsi que si le volume d'acceptations et la prime brute n'ont guère varié entre 2014 et 2016, l'exposition s'est accrue de 16% en 2015 et a baissé de 7,1% en 2016. Il est intéressant de noter que l'exposition en 2016 était supérieure de 7,8% à son niveau de 2014.

**Fig 3(a)**

**Fig 3(b)**


Il y a lieu de faire observer que le Pool n'a dû payer des sinistres que 2 fois sur 18 entre 2014 et le 1er trimestre 2017 grâce à sa politique de rigueur en matière de souscription, comme le montre le tableau 2 ci-dessous. Nous présentons ci-après les circonstances des paiements effectués:

1. En 2014, 10 accidents furent enregistrés qui concernaient des aéronefs africains, et, des compagnies concernées, seul Air Algérie était assuré par le Pool africain. Le crash d'un appareil d'Air Algérie survenu le 24 juillet coûta 95 millions \$EU, et la part du Pool africain fut de 1,23 million \$EU.
2. En 2015, 4 accidents d'avion furent enregistrés dont un seul concernait le Pool, à savoir l'accident d'un appareil de Sénégal Airline survenu le 5 septembre. Le montant total du sinistre, en l'occurrence 6,5 millions \$EU, était inférieur à la franchise.
3. L'unique accident enregistré en 2016 concernait Egypt Air (19 mai). Le coût total du sinistre fut de 105 millions \$EU, et la part du Pool était 735 000 \$EU.

**Tableau 2: Accidents concernant des aéronefs africains (2014-2017) & part du Pool africain**

2014	Nbre d'incidents		Nbre de fatalités		Sinistre assuré	
	Total	Assuré par le Pool	Total	Assuré par le Pool	Sinistre total	Part du Pool
Algérie	3	1	268	116	95 000 000 \$EU	1 231 000 \$EU
Angola	1	0	0		PAS ASSURE PAR LE POOL	
Kenya	2	0	5			
Niger	1	0	0			
Afr. du Sud	1	0	3			
Soudan du Sud	2	0	1			
Zambie	1	0	0			

2015	Nbre d'incidents		Nbre de fatalités		Sinistre assuré	
	Total	Assuré par le Pool	Total	Assuré par le Pool	Sinistre total	Part du Pool
RD Congo	1	0	8		NON ASSURE PAR LE POOL	
Afr. du Sud	1	0	3			
Soudan du Sud	1	0	37			
Sénégal	1	1	7	1	Nil	

2016	Nbre d'incidents		Nbre de fatalités		Sinistre assuré	
	Total	Assuré par le Pool	Total	Assuré par le Pool	Sinistre total	Part du Pool
Egypte	1	1	66	66	105 000 000 \$EU	735 000 \$EU

2017	Nbre d'incidents		Nbre de fatalités		Sinistre assuré	
	Total	Assuré par le Pool	Total	Assuré par le Pool	Sinistre total	Part du Pool
Lesotho	1	0	4		NON ASSURE PAR LE POOL	
Soudan du Sud	1	0	0			

Le tableau ci-dessous présente quelques principaux indicateurs financiers du Pool sur une période de 5 ans. Il en ressort que la production du Pool n'a cessé de décliner depuis 2012 sous l'effet combiné de la baisse des taux de prime et de la rigueur dans le choix des risques. En 2014, le Pool a essuyé des pertes techniques importantes à cause du sinistre d'Air Algérie du 24 juillet.

#### Quelques indicateurs financiers sur une période de 5 ans (en \$eu)

	2015	2014	2013	2012	2011
Capacité souscrite	7,960,000	7,960,000	8,060,000	8,060,000	7,910,000
Prime brute	966,610	1,021,177	2,670,621	3,249,244	2,916,746
Profit/(Perte) pour l'exercice	160,277	(1,517,317)	371,904	(9,759)	604,506

Les tendances et les résultats ci-dessus sont le parfait reflet de la situation mondiale caractérisée par l'augmentation de l'exposition, la baisse des taux de prime et des sinistres importants occasionnels.

#### Conclusion

Ces dernières années, à la suite des déclarations de Yamoussoukro et d'Abuja, on a assisté à une évolution incontestable vers la libéralisation du secteur de l'aviation, évolution qui s'est notamment traduite par la création de nouvelles compagnies aériennes privées. Toutefois, le secteur de l'aviation en Afrique reste à la traîne de celui des autres régions du monde si l'on tient compte d'indicateurs de performance clés tels que le niveau de connectivité, les tarifs, les politiques publiques ou l'âge de la flotte.

Le marché international des assurances qui assure au bas mot 90% des risques Aviation africains est caractérisé par un excédent de capital qui a continué d'exercer des pressions à la baisse sur les taux de prime, contribuant ainsi à la faiblesse de l'encaissement de primes qu'on observe dans le secteur. Cet état de choses n'est pas sans conséquence sur le marché des assurances sur le continent – marché du reste étroit – en ce sens que les sinistres occasionnels, en particulier en Aviation, ont des effets néfastes sur les résultats des compagnies africaines.

On peut cependant s'attendre, dans un avenir proche, à ce que les taux de prime se raffermissent si la tendance naissante sur le marché international caractérisée par le retrait progressif des fonds de la branche Aviation au profit de branches plus rentables se confirme.

Enfin, le ciel africain devrait devenir plus sûr si les acteurs du secteur Aviation continuent d'investir dans les infrastructures, la formation, la santé et la sécurité.

# Le Marché Angolais des Assurances



Par

## Israel MUCHENA

Sous-Directeur, Opérations Techniques, Bureau Régional d'Africa Re à Maurice

### 1.0 INTRODUCTION

L'Angola fait partie d'une communauté de cinq pays appelés en portugais 'Países Africanos de Língua Oficial Portuguesa -pays africains ayant pour langue officielle le portugais- (PALOP). Le pays a une population de 25 millions d'habitants et une superficie de 1 246 700 kilomètres carrés. L'Angola a accédé à l'indépendance le 11 novembre 1975.

Les autres pays du PALOP sont les suivants : Cap-Vert, Guinée Bissau, Mozambique et Sao Tomé-et-Principe. Ces nations sont d'anciennes colonies du Portugal et ont conservé le portugais comme langue officielle après l'indépendance obtenue dans les années 70.

Bien que les Portugais soient initialement arrivés en Angola en 1483, ils ne se sont intéressés à ce territoire que lors du début du processus de fractionnement de l'Afrique lors de la Conférence de Berlin de 1884 – 1885.

### 2.0 ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

L'Angola est le premier producteur

de pétrole en Afrique. En 2016, ce pays a produit en moyenne 1,7 million de barils par jour. Selon les estimations, la production de pétrole brut se situera à 664,68 milliards de barils. Au cours de la période 2016-2020, la croissance économique devrait se situer en moyenne à 3,9%.

### 3.0 SECTEUR DES ASSURANCES

#### 3.1 HISTORIQUE

Comme dans les autres marchés des assurances africains, la pénétration de l'assurance en Angola a commencé dans le cadre de l'expansion des activités des régimes coloniaux. Depuis lors, le développement de l'assurance dans ce pays a été fortement influencé par les principales évolutions de l'économie politique nationale. L'histoire du développement du marché angolais de l'assurance peut être divisée en trois périodes, comme l'illustre le tableau 1 ci-dessous :



Tableau 1 – Principales étapes du développement du marché angolais des assurances

Periode	Nature De L'économie Politique	Structure du Marche des Assurances
1922 - 1975	Economie capitaliste coloniale	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Compagnies &amp; organismes d'assurance privés</li> <li>▪ Autorité de contrôle des assurances après l'autorité de contrôle coloniale portugaise.</li> </ul>
1975 – 1998	Economie planifiée	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nationalisation des compagnies d'assurance</li> <li>▪ Assureur &amp; Réassureur public jouissant du monopole</li> </ul>
1998 à ce jour	Politique de réforme structurelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Libéralisation du marché des assurances</li> <li>▪ Admission de courtiers d'assurance</li> <li>▪ Création d'une autorité nationale de contrôle des assurances</li> </ul>

### 3.1.1 PREMIERE PHASE DU DEVELOPPEMENT DE L'ASSURANCE – PERIODE COLONIALE

Les premiers assureurs étaient des entreprises commerciales générales qui opéraient comme agents pour des compagnies d'assurance basées au Portugal. La première compagnie d'assurance a été créée en 1922 par Companhia de Seguros Ultramarina du Portugal. D'autres assureurs, principalement portugais, ont également ouvert des filiales en Angola, ce qui a porté à 26 le nombre total de compagnies d'assurance pendant la période coloniale.

### 3.1.2 PERIODE DE TRANSITION

Avant l'indépendance, le Gouvernement de transition de l'Angola a signé l'arrêté No 10/76 du 2 août créant un comité de coordination de l'industrie de l'assurance.

Suite à cette mesure, les 26 compagnies d'assurance qui opéraient en Angola ont été nationalisées. Il ensuite été créé, par le décret présidentiel No 17/78 du 1er février 1978, une société d'assurance et de réassurance appartenant à 100% à l'Etat : Empresa Nacional de Seguros e Resseguros de Angola (ENSA) – société nationale d'assurance et de réassurance de l'Angola. L'ENSA

a repris les activités de toutes les compagnies d'assurance qui avaient été nationalisées. Cette mesure rentrait en droite ligne du système d'économie planifiée qui avait été adopté par l'Etat après l'indépendance. Les initiatives de développement de cet Etat ont été perturbées par une guerre civile destructrice qui a commencé peu de temps après l'accession à l'indépendance et n'a pris fin qu'en 2002.

Par sa Résolution No 10/91 du 6 mai 1991, l'Assemblée Générale de la Société Africaine de Réassurance a autorisé l'Angola à devenir signataire de l'Accord portant création de la Société. A partir de 1998, l'Etat angolais a pris des mesures de libéralisation du marché de l'assurance et créé une autorité de contrôle des assurances indépendante. Le 3 février 2000, l'Assemblée Nationale a voté la Loi sur les Assurances No 1/2000 qui fixait le cadre législatif de fonctionnement d'un marché des assurances basé sur la concurrence. Vers la fin de la même année, Sonangol, société parapublique de pétrole et de gaz, a engagé le processus d'obtention d'un agrément pour le deuxième assureur public, appelé AAA Seguros, SARL. Des compagnies d'assurance privées ont également

vu le jour en Angola après la création d'AAA Seguros en 2001.

### 3.1.3 STRUCTURE ACTUELLE DU MARCHÉ

#### 3.1.3.1 STATISTIQUES DU MARCHÉ

Au 1er janvier 2017, il existait 24 compagnies d'assurances mixtes agréées en Angola, comme l'illustre le tableau qui figure à l'Annexe. ENSA est la plus grande compagnie d'assurance du pays. Quelques une des compagnies agréées semblent être dans un état de léthargie. La majorité des assureurs opérant en Angola sont des nouvelles compagnies locales. Etant donné la solidité économique du pays, la plus grande partie du capital qui circule sur le marché de l'assurance provient des investisseurs locaux. Le Portugal est le plus grand investisseur dans le secteur financier angolais. L'acquisition récente d'une compagnie agréée par le Groupe Saham consacre l'entrée d'un réassureur régional sur le marché angolais. Un petit nombre d'assureurs sont en partenariat avec des groupes financiers portugais.

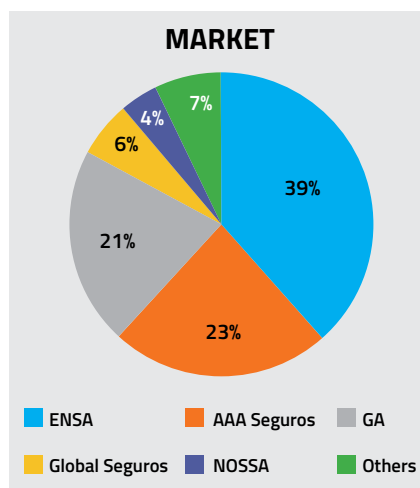
Selon l'Agência Angolana de Regulação e Supervisão de Seguros (ARSEG), autorité de contrôle des assurances de l'Angola, il existe 51 intermédiaires des assurances dans

le pays, 6 sociétés de gestion des fonds de pension, et 3 compagnies d'assurance autorisées à gérer des fonds de pension.

### 3.1.2. PRIMES ENCAISSEES AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES

Selon le rapport 2015 de l'ARSEG, seuls 11 des 17 opérateurs agréés ont fourni des informations financières comme requis la Loi. Les informations requises fournies par les compagnies ont permis d'établir que le chiffre d'affaires total des 10 plus grands assureurs de l'Angola en 2013 pour la vie non vie se chiffre à 97,6 milliards kwanza angolais, soit 997,45 millions \$EU (taux de change à la fin de 2013). Les parts de marché des 5 plus grandes compagnies d'assurance en 2013 figurent dans le diagramme 1 ci-dessous:

**Figure 1 - Market Share of Top 5 Angolan insurers in 2013.**



### 3.1.3.6 PENETRATION DE L'ASSURANCE

Comme dans la plupart des pays africains, la sensibilisation par rapport à l'assurance est faible en Angola. La pénétration dans les branches Vie et Non Vie est de 0,98% et 0,02% respectivement.

Avec la création récente d'une association d'assureurs, le marché sera mieux organisé et devrait contribuer aux efforts destinés à améliorer le taux de pénétration de l'assurance.

### 3.1.3.9 RESULTATS DU MARCHÉ

Le rapport le plus récent sur le marché angolais de l'assurance a été publié en 2015. Ce rapport qui a été préparé par l'autorité de contrôle en collaboration avec PwC Angola fournit des informations exhaustives sur la performance des 10 plus grandes compagnies d'assurance du pays sur la période comprise entre 2011 et 2013. Toutefois, des changements importants sont survenus sur le marché des assurances depuis 2013.

## 4.0 CONCLUSION

Dans une étude récente sur les principaux marchés des assurances émergents dans le monde, l'Angola est classée comme le plus grand 'marché d'assurance frontière' en Afrique (Sigma no. 2/2016). L'Angola et les autres marchés frontières identifiés dans cette étude sont les pays qui ont actuellement un faible taux de pénétration mais qui ont un potentiel de forte croissance de l'assurance et d'autres services financiers, secteurs qui devraient se développer à la faveur de la croissance économique continue. Bien que le marché angolais soit bien classé en Afrique, il n'a pas encore bénéficié du même intérêt des investisseurs que certains des autres principaux marchés frontières qui arrivent pourtant après l'Angola dans le classement de Sigma; en outre l'Angola a connu moins de fusions et acquisitions que ces marchés frontières. Dans les années à venir, les Autorités du pays devraient promouvoir un environnement

propice pour la résolution de ces problèmes.

## REFERENCES

- Site web de l'ARSEG: <http://www.arseg.ao/>
- ARSEG (2015). Desafios e Oportunidades: Estudo Sobre o Sector Segurador e dos Fundos de Pensões. Luanda – PwC.
- De Abreu, Ana Edith, (2014). 100 Anos de Legislação de Seguros em Angola. Luanda - Edições Chã de Caxinde.
- Muchena, Israel (2012). Le marché mozambicain de l'assurance. Tiré de la 26ème édition du Réassureur Africain. Lagos: Société Africaine de Réassurance. Pages 32 – 35.
- Swiss Re. (2016). Sigma: Insuring the frontier markets. No. 2/2016. Zurich: Swiss Reinsurance Company Ltd.

## Annexe: Liste des compagnies d'assurance au 31 décembre 2016

	NOM DE L'ASSUREUR	BRANCHE	DATE DE CREATION
1	ENSA Seguros de Angola	Vie & Non-Vie	1978
2	AAA Seguros	Vie & Non-Vie	2001
3	NOSSA Seguros	Vie & Non-Vie	2005
4	G.A. Angola Seguros	Vie & Non-Vie	2005
5	Mundial Seguros	Vie & Non-Vie	2006
6	Global Seguros	Vie & Non-Vie	2006
7	Garantia Seguros	Vie & Non-Vie	2008
8	Universal Seguros	Vie & Non-Vie	2010
9	Confiança Seguros	Vie & Non-Vie	2010
10	Tranquilidade - Corporação Angolana de Seguros	Vie & Non-Vie	2010
11	Triunfal Seguros	Vie & Non-Vie	2011
12	Mandume Seguros	Vie & Non-Vie	2012
13	Protteja Seguros	Vie & Non-Vie	2012
14	Super Seguros	Vie & Non-Vie	2012
15	Prudencial Seguros	Vie & Non-Vie	2013
16	<b>BONWS Seguros</b>	Vie & Non-Vie	2014
17	<b>BIC Seguros</b>	Vie & Non-Vie	2014
18	<b>Liberty &amp; Trevo (Angola) Companhia de Seguros</b>	Vie & Non-Vie	2015
19	<b>Providência Royal Seguros</b>	Vie & Non-Vie	2016
20	<b>Fortaleza Segura Companhia de Seguros</b>	Vie & Non-Vie	2016
21	<b>Glinn Seguros</b>	Vie & Non-Vie	2016
22	<b>STAS Seguros</b>	Vie & Non-Vie	2016
23	<b>Master Seguros</b>	Vie & Non-Vie	2016
24	<b>Sol Seguros</b>	Vie & Non-Vie	2016

# NOUVELLES DES REGIONS

## Afrique de l'Est

### A. Législation

#### Kenya

Domestication de l'assurance maritime en vigueur depuis janvier 2017.

### B. Nouvelles Compagnies

Ethiopian Reinsurance Share Company a démarré ses activités le 1er juillet 2016.

EGIC, compagnie Non Vie, est devenue opérationnelle au Burundi depuis mars 2017.

Ayo Micro Insurance, Ouganda.

BK General Insurance, Non Vie, Rwanda. Début des activités en juillet 2016.

### C. Nominations

Directeurs Généraux

#### Malawi



**M. Donbell Mandala**  
NICO General Insurance Co. Ltd



**M. Eric E. Chapola**  
NICO Life Insurance Co. Ltd

#### Sud Soudan



**M. Kris K. Mbaya**  
UAP Old Mutual

#### Ethiopie



**M. Netsanet Lemessa**  
Ethiopian Insurance Corporation



**M. Yewondwossen Eteffa**  
Ethiopian Reinsurance Share Company



**Mme Zufan Abebe**  
NIB Insurance Company



**M. Asfaw Benti**  
Oromia Insurance Company



**M. Hailu Makonnen**  
Nile Insurance Company

#### Zambie



**M. Geoffrey Chirwa**  
NICO



**M. Moses Siame**  
Professional Ins Co



# NOUVELLES DES REGIONS

## Afrique de l'Est



**Mme Irene M. Muyenga**  
Savenda General  
Insurance Limited

**M. David Chakulunta Kandongo**  
ACACIA Insurance

### Kenya



**M. Inderjeet Singh**  
Kenindia Assurance Co. Ltd.



**M. James Ngunjiri**  
PACIS Insurance Co

**M. Demba SY**  
Allianz

**Mme Milka Kinyuah**  
Pioneer General Ins Co.

**M. John Kawuma**  
CIC Life



**M. Ashraf Musbally**  
Phoenix of EA Co.



**M. Richard Kihara**  
Directeur Général par  
intérim, Inta Africa  
Insurance

### Tanzanie



**M. Suresh Kumar**  
Metropolitan

**M. Pradeep Srivastava**  
Phoenix of Tanzania Assurance



**M. Suleiman Khamis**  
CEO, Sanlam Life

### Rwanda



**M. Antoine Uwamungu**  
Britam

**M. Alex Bahizi**  
BK General Insurance

### Burundi

**M. Ndayisaba Willy-Fabrice**  
EGIC, Burundi

### Ouganda

**M. Parimal Bhattacharya**  
Transafrica

**M. David Kuria**  
UAP

**M. Saul Sseremba**  
Directeur Général par intérim, Insurance Institute of  
Uganda.



# NOUVELLES DES REGIONS

## Iles africaines de l'océan indien

### A. Environnement économique

#### MAURICE

L'économie mauricienne devrait enregistrer une croissance modeste de 4% en 2017.

#### ANGOLA

La croissance économique de l'Angola devrait rester faible (3,5%) en 2017, à cause de la baisse des cours du pétrole brut.

#### MOZAMBIQUE

L'économie du Mozambique devrait de nouveau enregistrer une forte croissance (7,5%) en 2017, à condition que les grands projets d'exploration du gaz et du charbon soient exécutés.

### B. Nouvelles compagnies

#### ANGOLA

ARSEG, autorité de contrôle des assurances, a octroyé des agréments aux 4 nouvelles compagnies d'assurance mixtes suivantes:

- Glinn Seguros
- Sociedade Transnacional Angolana de Seguros (STAS Seguros)
- Master Seguros
- SOL Seguros

### C. Nominations

#### MOZAMBIQUE

M. Joaquim Maqueto Langa a été désigné Presidente da Comissao Executiva (Directeur Général) d'EMOSE, société d'assurance publique.

### Sinistres importants

#### MOZAMBIQUE

Emodraga: sinistre de plus de 16 millions \$EU, suite à l'accident maritime du Macuti, dragueur d'Emodraga.



# NOUVELLES DES RÉGIONS

## Maghreb

### A. Législation et Supervision

#### MAROC

##### **Assurance : la RC décennale et la tous-risques chantier seront obligatoires à partir de 2017**

Sont concernés les ouvrages en R+4 et plus, les habitations à usage propre de moins de 800 m<sup>2</sup>, et les bureaux et commerces inférieurs à 400 m<sup>2</sup>. L'objectif des assureurs est de couvrir au moins 70% des habitations et bureaux en RC décennale et tous risques chantier.

##### **Catastrophes naturelles: Les victimes bientôt indemnisées**

Le Maroc aura prochainement son régime d'indemnisation contre les catastrophes naturelles. Le Conseil de gouvernement a adopté en mois de Mars 2016, un projet de loi 110-14 portant création d'un régime de couverture des conséquences des catastrophes naturelles, modifiant et complétant la loi 17-99 portant code des assurances. Un régime mixte d'indemnisation.

### B. Nouvelles compagnies/ Fusions/ Acquisitions / Fermetures

#### ALGÉRIE

##### **Assurances : 9 nouveaux courtiers étrangers obtiennent leurs agréments**

Le secteur des assurances se renforce avec l'arrivée de 9 nouveaux courtiers de réassurances étrangers. Il s'agit entre autres de Marsh Limited, Market Insurance Brokers Limited, Général Réassurance Services LTD et Assuraléa.

##### **Augmentation du capital de la Compagnie Centrale de Réassurance (CCR)**

Le capital social de la Compagnie Centrale de Réassurance (CCR) a été augmenté récemment, passant de 19 milliards à 22 milliards de dinars algériens.

Cette augmentation vise à asseoir une base

capitalistique solide de la CCR pour le développement de ses activités.

##### **Changement dans le capital de Wafa Assurance**

Attijariwafa bank et sa maison mère SNI ont annoncé la formation d'une alliance dans le métier de l'assurance en devenant co-actionnaires à parts égales de Wafa Assurance. Cette opération, qui prendra effet à partir de 2017, permettra de donner à Attijariwafa bank les capitaux nécessaires à son développement international, notamment en Égypte et dans les pays africains anglophones.

##### **Saham Assurance décroche un nouvel agrément au Burkina**

Le groupe Saham a obtenu le sésame pour la création d'une compagnie d'assurance vie au Burkina Faso. Avec le lancement de cette nouvelle compagnie, le groupe entend renforcer sa position dans un marché en plein essor.

##### **Saham Assurance acquiert 100% de la compagnie mauricienne Sun Insurance**

Saham Finances SA a annoncé l'acquisition de 100% la Compagnie Mauricienne Sun Insurance Co Ltd. L'entrée de la compagnie de Moulay Hafid Elalamy dans le territoire mauricien, plaque tournante entre l'Afrique et l'Asie, lui permet de conforter son réseau en Afrique et, notamment, en Afrique de l'Est à travers le Kenya, le Rwanda et Madagascar.

##### **Le marocain Atlanta obtient un agrément en Côte d'Ivoire**

Créée en mai 2016 à Abidjan, Atlanta Côte d'Ivoire Non Vie a reçu son agrément le 20 octobre 2016. Et avec cette implantation d'un investissement de 5 milliards F CFA (plus de 82 millions de dirhams), Atlanta espère contribuer à l'essor du marché ivoirien de l'assurance Non Vie, dans lequel elle compte démarrer son activité incessamment, en y apportant une expertise de plus de 70 ans et l'expérience du marché marocain de l'assurance qui occupe le 2<sup>ème</sup> rang en Afrique (après l'Afrique du Sud) en termes de primes émises.



# NOUVELLES DES REGIONS

## Maghreb

### Le Groupe Allianz finalise l'acquisition de Zurich Assurances Maroc

Le Groupe Allianz a finalisé l'acquisition de 98,9% de Zurich Assurances Maroc suite à l'obtention des autorisations réglementaires d'usage. Cette acquisition constitue un jalon important dans la stratégie africaine du Groupe Allianz déjà présent dans 15 pays d'Afrique et marque l'entrée du Groupe sur le segment des assurances vie et dommages au Maroc.

Le groupe sud-africain Sanlam porte à 46,6% sa participation dans le capital du groupe Saham finances

Le groupe financier sud-africain Sanlam, qui possède 30% du capital de Saham Finances, a acquis des actions supplémentaires, représentant 16,6% du capital du groupe d'assurance marocain. Il déboursa 329 millions \$EU dans le cadre de cette opération, ce qui porte le capital de Saham Finances à près de 2 milliards \$EU.

### TUNISIE

AMI Assurances a obtenu la certification MSI 20000

AMI Assurances a obtenu la certification MSI 20000, qui est une certification sur la gouvernance et la solidité financière de l'entreprise.

Cette certification est délivrée par le certificateur Suisse SGS en collaboration avec l'organisme Tunisien Maghreb Corporate.

### LIBYE

Création deux nouvelles compagnies d'assurance

- Libyan Social Security Insurance Company, LSSIC;
- Alawael insurance company.

### C. Nominations/Départs à la retraite

#### ALGERIE

**M. Baba Ammi HADJI:** Président du Conseil National des Assurances (CNA), en sa qualité de Ministre des Finances.



#### MAROC

**M. Philippe ROCARD:** PDG d'AXA Assurance.



**M. Ahmed Mehdi TAZI** démissionne de ses fonctions de Président Directeur Général de Saham Assurances.



**M. Moulay Mhamed ELALAMY:** Directeur Général de Saham Assurances.



**Mme Nadia Fettah ALAOUI:** Présidente du Conseil d'Administration de Saham Assurances.







# NOUVELLES DES REGIONS

## Maghreb

### TUNISIE

**M. Kamel CHIBANI:** Directeur Exécutif de la Fédération Tunisienne des Sociétés d'Assurance (FTUSA).

**M. Abdallah Mohamed ABDALLA :** Directeur Général de Libyan Social Security Insurance Company (ISSIC).

**M. Fathi R. SASIL:** Directeur Général d'Alawael Insurabce Company.

### LIBYE

**M. Ramadan Sur ARAFA:** Vice-Président du Conseil d'Administration de Sahara Assurances.

**M. Abubakar Ayad ARKAS:** Directeur Général Adjoint de Trust Insurance Company.



**M. Faraj Muhammad NASHNOUSH:** Directeur Général de Sahara Assurances.

### Sinistres Majeurs survenus en 2016:

Cédante	Cédante	UY	Catégorie	Assuré	Date de survenance	Evaluation 100% en USD	TTY/FAC
Algérie	CAAR & CCR	2016	Incendie	NGAOUS	31/03/2016	10 022 967	TTY
Maroc	MAMDA	2016	Agricole	LA CAMPAGNE AGRICOLE	11/01/2016	92 469 764	TTY
Maroc	ATLANTA & SANAD	2016	Incendie	STE TOLBOIS	05/01/2016	5 168 609	TTY
Maroc	RMA & ATLANTA & SANAD & SCR/ARB	2016	Incendie	LAPROPHAN	03/04/2016	12 623 532	TTY
Maroc	ATLANTA	2016	Marine	ONE-INTERCONNEXION MAROC-ESPAGNE	14/10/2016	26 088 444	FAC



# NOUVELLES DES REGIONS

## Afrique de l'Ouest Anglophone

### A. Environnement économique

#### NIGERIA

L'année 2016 restera certainement dans les annales comme l'une des plus difficiles de l'histoire récente du Nigeria. La pénurie d'argent et la chute des recettes pétrolières sont les principales raisons de la première récession économique depuis plus de 20 ans. L'exercice a été décevant pour le pays le plus peuplé d'Afrique.

Le Nigeria a affiché un taux de croissance négative du PIB pendant les 4 trimestres de 2016. La récession a affecté tous les secteurs de l'économie.

#### GHANA

Au 3ème trimestre 2016, le taux de croissance du PIB s'établissait à 4%, contre 2,5% au 2ème trimestre. Cette performance a été catalysée par le secteur des services et la reprise de la production pétrolière le champ de Jubilee en 2015.

L'industrie ghanéenne de l'assurance a enregistré l'un des taux de croissance les plus rapides en Afrique. La performance de ce secteur reste bonne malgré les difficultés auxquelles est confrontée l'économie du pays.

#### LIBERIA

L'économie du Liberia est restée stable, avec un taux de croissance de 0,3% seulement en 2016. L'épidémie d'Ebola a été relativement stabilisée, mais ses effets négatifs se font toujours sentir sur l'économie du pays.

#### SIERRA LEONE

L'économie sierra léonaise se remet encore de l'épidémie d'Ebola qui a duré 18 mois. En outre, la baisse des cours du minerai de fer a affecté la stabilité macro-financière de l'économie. Le PIB de la Sierra Leone a subi une baisse de 21,5% en 2016 L'agriculture, le secteur de la construction et l'investissement public restent le

moteur de la croissance de l'économie.

Le volume des primes d'assurance reste faible, mais devrait enregistrer une légère croissance. Le leone, monnaie nationale, est en difficulté face aux principales monnaies internationales.

Les perspectives de l'économie sont quelque peu favorables pour 2017.

#### GAMBIE

Le PIB de la Gambie a enregistré une croissance de 4,7% en 2016, principalement grâce au redressement des secteurs de l'agriculture et du tourisme. Le tourisme est le principal catalyseur de croissance de l'économie gambienne.

Les primes d'assurance n'enregistrent toujours pas une augmentation significative. Le taux d'inflation du pays à augmenté, se situant à 7,88% en décembre 2016, contre 6,57% en septembre 2015, tandis que le dalasi, monnaie nationale, continue de se déprécier face aux principales monnaies du marché international.

Les perspectives de l'économie sont favorables pour 2017.

### B. Nominations/Départs à la retraite/Démissions/ Fusions et Acquisitions

#### NIGERIA

Nouveaux Directeurs Généraux

**M. Alhaji Auwalu MUKTARI:** Royal Exchange Plc.





# NOUVELLES DES REGIONS

## Afrique de l'Ouest Anglophone



**M. Benjamin AGILI**  
Royal Exchange General  
Insurance Company (REGIC).



**M. Rantimi OGUNLEYE**  
Wapic Life Assurance  
Limited.



**M. Segun BALOGUN**  
LASACO Assurance Plc.

### AUTRES NONIMATIONS



**M. Sunday O. THOMAS**  
a accédé au poste de  
Deputy Commissioner  
for Insurance (Technical),  
National Insurance  
Commission (NAICOM) –  
directeur général adjoint  
en charge de l'assurance  
à la NAICOM, autorité de  
contrôle des assurances  
au Nigeria.



**M. John IJERHEIME**  
Saham Unitrust Insurance



**M. Polycarp Osee DIDAM**  
Fin Insurance Company.



**Dr Pius O. APERE**  
Linkage Assurance Plc.



**M. Olaotan SOYINKA**  
Sovereign Trust Insurance  
Company.



**M. Bode OPADOKUN**  
Directeur Général de FBN  
General Insurance.



**M. Chukwuemeka IGUMBOR**  
Zenith Life Insurance.



**M. Eddie EFEKOHA** de  
Consolidated Hallmark  
Insurance a été désigné  
Président de la Nigerian  
Insurers Association (NIA)-  
association des assureurs  
du Nigeria-. Il en est le  
45<sup>ème</sup> Président.



**Mme Adeyinka ADEKOYA**  
WAPIC Insurance Plc.



**M. Olatoye ODUNSI**  
Custodian & Allied  
Insurance.



# NOUVELLES DES REGIONS

## Afrique de l'Ouest Anglophone



**M. Olusegun KAFARU:** 8ème Président du Lagos Area Committee (LAC) –section de Lagos- de la Nigerian Council of Registered Insurance Brokers (NCRIB) -conseil des courtiers d'assurance agréés du Nigeria



**M. Aderemi BABALOLA** a été nommé Président du Conseil d'Administration de Law Union & Rock Insurance.



**Mme Mary ADEYANJU** Administratrice participant à la gestion (Opérations) à Consolidated Hallmark Insurance.



**M. Tunde DARAMOLA** Administrateur participant à la gestion (Finances & Technologies de l'Information) à Consolidated Hallmark Insurance.



**M. Clem BAIYE**



**M. Aikhionbare O. MATT**



**Col. Aminu I. KONTAGORA** Regency Alliance Insurance: MM. Clem Baiye, Aikhionbare Osayaba Matt et le Colonel à la retraite Aminu Isa Kontagora ont été désigné Administrateurs ne participant pas à la gestion.

### DÉPART À LA RETRAITE



**M. Godwin U. S. WIGGLE** ancien Directeur Général de Linkage Assurance Plc.

### FUSIONS ET ACQUISITIONS

- Swiss Re acquiert 25% des parts de Leadway Insurance.
- Fusion entre Standard Alliance Insurance Plc et Standard Alliance Life Assurance Limited.
- Liberty Holdco Nigeria, filiale de Liberty Holdings South Africa, ouvre un bureau au Nigeria.
- Unitrust Insurance est devenu Saham Unitrust Insurance après l'acquisition par Saham Finances SA, Maroc, de 40% de son capital.

### GHANA

#### NOMINATIONS

Nouveaux Directeurs Généraux



**Mme Lynda ODRO:** Hollard Insurance Company Ltd, Ghana



# NOUVELLES DES REGIONS

## Afrique de l'Ouest Anglophone

### AUTRE NOMINATION



**M. Solomon LARTEY:** Activa International Insurance, Ghana



**Mme Aretha DUKU,** Présidente de la Ghana Insurers Association (GIA)-association des assureurs du Ghana.



**M. Adedayo AROWOJOLU:** Wapic Insurance, Ghana

### DÉPARTS À LA RETRAITE



**M. Kwei Mensah ASHIDAM** ancien Directeur Général de SIC Insurance Company.



**M. Steve KYEREMATEN** ancien Directeur General d'Activa Insurance Limited, Ghana.

### FUSIONS & ACQUISITIONS

- Regency Alliance et Nem Insurance fusionnent pour devenir RegencyNem Insurance Ltd.
- Hollard acquiert Metropolitan Insurance et est rebaptisé Hollard Insurance Ltd.
- International Energy Insurance devient Heritage Energy Insurance après la capitalization.

### C. Sinistres importants

Date	Assuré	Description	Montant brut (100% - marché)
11/02/2016	Kwame Nkrumah FPSO, Ghana	Dommages sur la tourelle de FPSO	1 200 000 000 \$EU
04/01/2016	Ranona Industries, Nigeria	Incendie dans les locaux de l'assuré	41 830 065 \$EU
20/03/2016	Niger Biscuit, Nigeria	Incendie dans les locaux de l'assuré	2 930 000 \$EU



# NOUVELLES DES REGIONS

## Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale Francophones

### A. Législation

#### NOUVELLES RÉGLEMENTATIONS EN ZONE CIMA

Le Conseil des Ministres ayant le secteur des assurances en charge en zone CIMA a adopté une nouvelle réglementation sur le capital social et les fonds propres des sociétés d'assurance, ainsi que la domiciliation de la réassurance de certaines branches d'assurance.

Par le nouveau règlement N° 007 du 8 avril 2016, le Conseil des Ministres a modifié et complété les articles 329-3 et 330-2 du code CIMA comme suit : Le Capital social minimum des sociétés d'assurances est porté de 1 milliard FCFA actuellement à 3 milliards FCFA dans un délai de 3ans, et puis à 5 milliards FCFA dans un délai de 5 ans, à compter de la date d'entrée en vigueur du règlement.

Les fonds propres des sociétés d'assurances ne doivent quant à eux à aucun moment être inférieurs à 80% du capital social.

### B. Nouvelles compagnies

#### CÔTE D'IVOIRE

Atlanta Assurances

#### SÉNÉGAL

Providence: IARD

### C. Nominations

Directeurs Généraux

#### CAMEROUN

M. Abanda Abanda Aloys Félix : Chanas Cameroun

#### CÔTE D'IVOIRE

M. Ousmane Bah: ATLANTA Assurances

#### RÉPUBLIQUE DU CONGO

M. Etienne KOUADIO: SAHAM Congo

#### GABON

M. Moussirou STEPHEN: ASSINCO

#### SÉNÉGAL

M. Abderrazak LOUATI: Salama

M. Awa SY: Providence

M. Moussa GAYE: Wafa Sénégal

#### DIRECTEURS GÉNÉRAUX ADJOINTS

M. Dieudonné Magloire EBONGO: Chanas Cameroun

M. Joseph EYOK: Allianz Cameroun

# PERSONNEL D'ENCADREMENT

## SIEGE

### Direction Générale

<b>Directeur Général du Groupe</b>	Corneille KAREKEZI
<b>Directeur Général Adjoint/ Chef des Opérations</b>	Ken AGHOGHOVIA

## DÉPARTEMENTS

<b>Ressources Humaines et Administration</b>	Directeur	Raphael OBASOGIE
	Sous-Directeur, Ressources humaines et Administration	Guy Blaise FOKOU
<b>Secrétariat de Société et Gestion des Risques et Conformité</b>	Secrétaire de Société et Directeur de la Gestion des Risques et de la Conformité	Séré Mady KABA
	Sous-Directeur, Secrétariat de Société et Services linguistiques	Roger BONG BEKONDO
<b>Finances &amp; Comptabilité</b>	Directeur	Seydou KONE
	Sous-Directeur, Trésorerie et Investissements	George MENSAH
	Sous-Directrice, Information financière	Janet KIUNGA
<b>Opérations centrales</b>	Directrice	Marie-Agnès SANON
	Sous-Directeur, Rétrocession, Recherche, Statistiques et Développement	Adewale ADEWUSI
<b>Technologies de l'Information et de la Communication</b>	Directeur	Aly SEYDI
<b>Audit Interne</b>	Directeur	David MUCHAI

# PERSONNEL D'ENCADREMENT

## BUREAUX REGIONAUX

<b>Casablanca</b>	Directeur Régional	Mohamed L. NALI
	Sous-Directeur, Finances et Administration	Eshan GAFFAR
	Sous-Directeur, TIC	Mohamed SADRAOUI
<b>Nairobi</b>	Directeur Régional	Eunice MBOGO
	Directeur Régional Adjoint	Kiiza BICHETERO
	Sous-Directeur, Finances et Administration	Jean-Paul TANKEU
	Sous-Directeur, Audit Interne	Senganda KAYITANA SUDADI
	Sous-Directeur, Souscription et Marketing	Phocas NYANDWI
<b>Abidjan</b>	Directeur Régional	Olivier N'GUESSAN-AMON
<b>Ile Maurice</b>	Directeur Régional	Léonidas BARAGUNZWA
	Sous-Directeur, Finances et Administration	Moussa BAKAYOKO
	Sous-Directeur, Opérations Techniques	Israel MUCHENA
<b>Le Caire</b>	Directeur Régional	Omar A. H. GOUDA
	Sous-Directrice, Finances et Administration	Silifat AKINWALE
<b>Lagos</b>	Directeur Régional	Sory DIOMANDE
	Directrice Régionale Adjointe	Funmi OMOKHODION

## FILIALES

<b>Afrique du Sud</b>	Directeur Général	Daryl De VOS
	Directeur, Finances et Administration	Ibrahim IBISOMI
	Directeur, Opérations	John IZEGBU
<b>Africa Retakaful</b>	Directeur Général	Omar A. H. GOUDA

## BUREAU LOCAL

<b>Addis-Abeba</b>	Représentant Local	Shimelis BELAY
--------------------	--------------------	----------------